

# RAPPORT ANNUEL 2019



# MERCI



LES ACTEURS  
QUI FONT LE MAS  
ET CONTRIBUENT  
À SON ACTION

\*\*\*

LES ÉQUIPES  
ET ADMINISTRATEURS  
DE L'ASSOCIATION

\*\*\*

LES SERVICES,  
ENTREPRISES, ASSOCIATIONS  
ET FONDATIONS PARTENAIRES

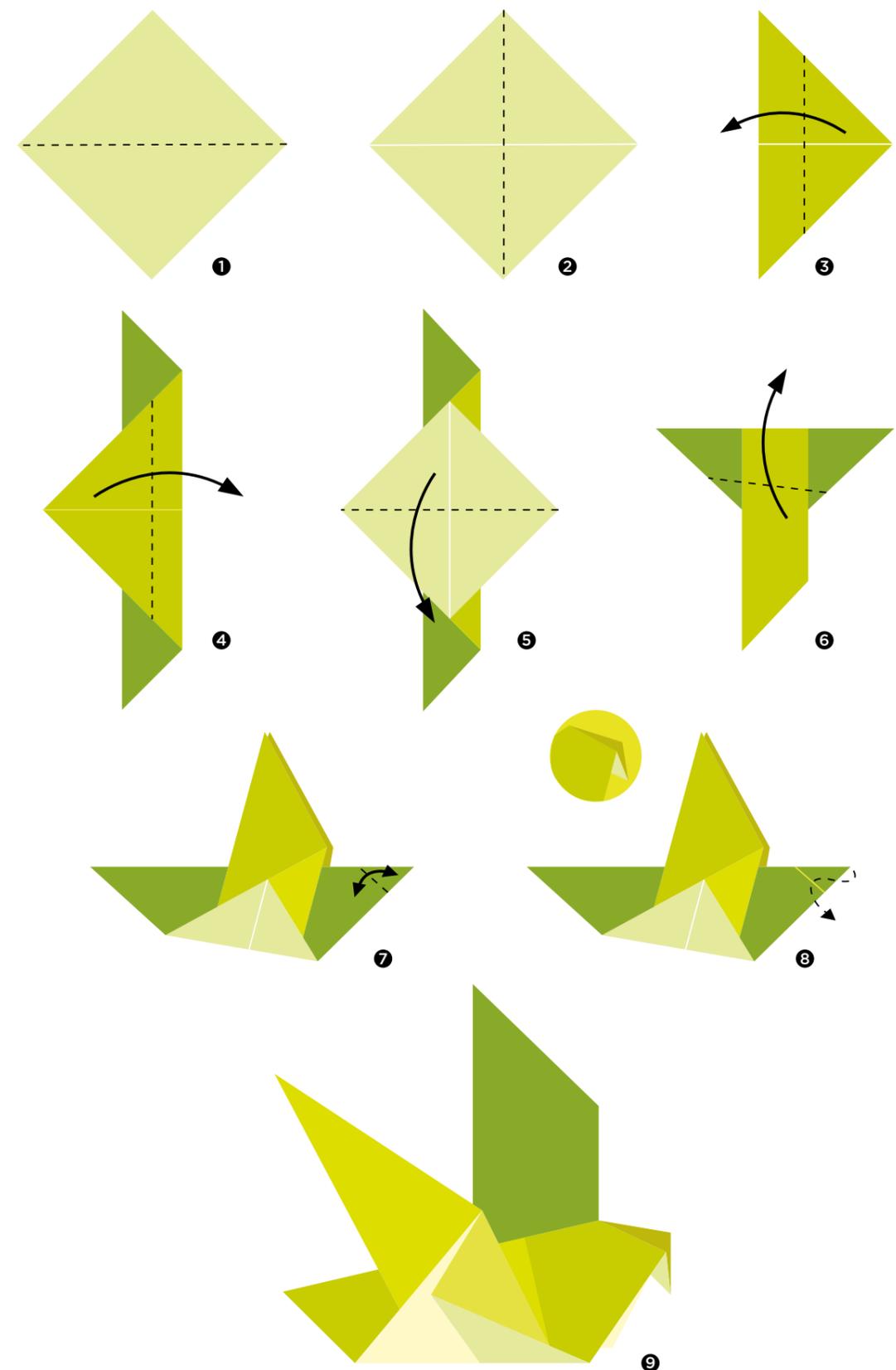
\*\*\*

LES AUTORITÉS  
ET LES COLLECTIVITÉS



“ La pensée a des ailes. ”  
Nul ne peut arrêter son envol.

YOUSSEF CHAHINE



# SOMMAIRE

6	RAPPORT MORAL
8	RAPPORT FINANCIER
12	RAPPORT GÉNÉRAL
16	AIDE AUX VICTIMES ET ACCÈS AUX DROITS
18	Info-Droits-Victimes <i>L'aide aux victimes</i> <i>L'accès au droit</i>
22	TANDEM
23	Stages de citoyenneté
24	AIDE AUX PERSONNES EN PRÉCARITÉ ET VULNÉRABILITÉ
27	<i>INSERTION - LYON MÉTROPOLE</i>
28	Centre Maurice Liotard
34	Ateliers Sésame
35	Centre d'Accueil et d'Orientation
37	Centre Francis Feydel
38	Pension de famille Le Cèdre
40	Résidence
45	<i>PROTECTION - LYON MÉTROPOLE</i>
44	Les Maisons
45	La Magena
46	Cellule Hôtel et Renfort Hivernal Hôtelier
48	L'Éclaircie
51	La Clairière
55	<i>INSERTION ET PROTECTION - RHÔNE NORD</i>
54	Centre Feydel Villefranche
55	Pension de famille Les Bruyères
56	L'Avancée
58	Renfort Hivernal Mérard-Monsols-Belleville-sur-Saône
60	AIDE AUX USAGERS DE DROGUES
62	Pause Diabolo
63	Laboratoire CCM

# RAPPORT MORAL

**CE RAPPORT MORAL PORTE SUR LE TRAVAIL RÉALISÉ PAR LES ADMINISTRATRICES ET LES ADMINISTRATEURS AINSI QUE LES ÉQUIPES DE L'ASSOCIATION LE MAS AU COURS DE L'ANNÉE 2019 MAIS IL EST ÉCRIT AU MOIS D'AVRIL 2020 DURANT LA PÉRIODE EXCEPTIONNELLE DE CRISE SANITAIRE À LA SUITE DE L'ÉPIDÉMIE DU COVID 19.**

Il n'est pas lieu à cet endroit de développer les vécus de cette crise ni d'en tirer les enseignements mais nous pouvons tout de même en dire quelques mots : ce que nous avons vécu resitue avec force les associations et le secteur de l'économie sociale et solidaire au cœur du dispositif d'aide et d'accompagnement des personnes les plus fragiles ; cette période a également révélé un engagement, une réactivité, une agilité de l'association et de son organisation. Le MAS a su s'adapter en déplaçant ses pratiques et en trouvant des solutions alternatives confirmant son rôle d'acteur fiable et responsable sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département Nord du Rhône.

Si Le MAS a su répondre collectivement à ce défi, c'est aussi grâce à sa structuration qui est le résultat d'un travail mis en place depuis ces dix dernières années pour accompagner les fusions associatives et les nouveaux développements de l'association.

Par ailleurs, Le MAS s'est doté d'un plan stratégique qui repose sur quatre axes :

- Coopérer et se développer.
- Renforcer nos compétences et nos moyens.
- Adapter gouvernance et structure.
- Assurer l'avenir.

En 2019, ce plan stratégique a fait l'objet d'un travail important qui a abouti à la déclinaison d'un plan opérationnel pour organiser et développer une démarche de progrès du MAS en tant qu'opérateur/acteur référent sur ses pratiques au bénéfice des personnes les plus vulnérables ou en difficulté.

Ainsi, durant l'année, l'action de l'association et celle de l'Entreprise Adaptée L'Orangerie, dont Le MAS est l'actionnaire unique, ont été conformes à ces orientations et de nombreuses concrétisations éclairent quelques enjeux que nous pouvons souligner :

## **Être au service et rester en aide aux personnes les plus fragiles**

- 9100 personnes ont été accompagnées par Le MAS en 2019. Ces personnes connaissent des difficultés diverses qui les empêchent de vivre le présent, de se projeter, de s'inscrire dans des relations... Bref, de vivre comme nous toutes et tous.
- Parmi ces personnes, 1000 enfants ont été accueillis, ce qui place la question des enfants au cœur des préoccupations du MAS parce que la condition d'enfant, c'est d'être aidé, d'être soutenu et d'être accompagné par les adultes qui leur doivent attention et protection.

## **Agir et s'adapter aux territoires**

- Le MAS a la conviction que son action doit s'inscrire à l'échelle des territoires et qu'il doit assurer une présence de proximité.
- Le projet de l'association s'inscrit dans une dimension territoriale et partenariale forte afin de contribuer avec les autres acteurs à la mise en œuvre de réponses spécifiques correspondant aux besoins des personnes. Sur chaque territoire, nous devons connaître, nous ajuster, nous adapter, coopérer avec d'autres.
- L'action du MAS se déploie sur Lyon et les communes de la Métropole.
- Le MAS veille également à développer de nouvelles réponses sur le nord du département du Rhône (Villefranche-sur-Saône, Tarare, Belleville-sur-Saône, Monsols) avec une organisation renouvelée.

Des actions sont aussi mises en œuvre sur le ressort du Tribunal de Grand Instance de Villefranche-sur-Saône par le service TANDEM. Ce service est cogéré avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) du Rhône, il assure l'accueil, l'insertion, l'aide au logement pour les personnes victimes d'infractions pénales.

Enfin, dans le cadre du Plan de Lutte Contre la Pauvreté et d'autres politiques publiques, Le MAS a mis en place une équipe sur la commune de Givors (Sud Rhône et Métropole) pour assurer l'aide aux personnes victimes, l'accès au droit, la prise en compte de l'urgence et de l'insertion avec l'ensemble des autres acteurs.

## **Développer les coopérations et les partenariats**

- Le MAS est attaché à développer des rapports de coopération et de partenariat pour apporter des réponses plus amples et plus agiles au public.
- À titre d'exemple, nous pouvons citer quelques coopérations sur l'année avec le Groupement de Coopération Social et Médico-Social (GCSMS) « Un Chez Soi d'Abord Métropole de Lyon », avec l'association CAP Social et Solidaire (CAPSO) et l'Union d'Économie Sociale (UES) NEMA LOVE dont nous sommes sociétaires.
- Par ailleurs, des échanges étroits sont conduits avec les fédérations auxquelles Le MAS est affilié, ce qui permet de soutenir les évolutions des politiques publiques et de construire des réponses plus efficaces parce que communes.

## **Renforcer notre organisation interne et nos systèmes de gestion**

Des investissements importants ont été réalisés pour consolider notre organisation interne et nos systèmes de gestion :

- Renforcement de l'équipe du Siège.
- Amélioration de la gestion des ressources humaines.
- Développement des systèmes d'information, des moyens informatiques et des logiciels de suivi et de gestion.
- Installation de nouveaux modes de collaboration plus rapprochés entre Le MAS et la direction de l'E.A L'Orangerie dans le cadre d'une nouvelle phase de développement de l'entreprise.

## **Travailler en transversalité**

### **— Le développement de la vie associative**

Des Comités de Pilotage (COPILO Ressources Humaines, Comité stratégique, Projet Associatif) et des groupes de travail transversaux ont contribué à l'animation de la dynamique globale de l'association. La démarche de dialogue autour du Projet Associatif a notamment été poursuivie par l'organisation des « Mas-tinées du Projet ».

### **— La parentalité**

Le MAS a continué ses travaux pour renforcer le soutien à la parentalité auprès des publics accueillis par l'ensemble de ses services. Cette question concerne aussi bien les familles, les femmes que les mères et les père isolé(e)s. À cet égard, Le MAS accorde une place importante à la question de l'habitat et de la parentalité pour des pères isolés en précarité et souhaite une plus grande compréhension et une meilleure reconnaissance de cette problématique en France afin d'élaborer de nouvelles propositions avec les acteurs du

territoire. En ce sens, les expériences et les pratiques développées par le Réseau Maisons Oxygène au Québec sont des ressources utiles et inspirantes. Le MAS a adhéré à ce Réseau en soutien aux actions qu'il développe et pour réfléchir aux coopérations possibles.

### **— Le renforcement du pouvoir d'agir**

Pour l'association, ce sujet a été au cœur de nombreux échanges durant l'année. Il s'agit de faire évoluer les représentations sur les personnes accueillies qui sont des sujets et non des objets d'aide. Ces personnes sont souvent habitées par un sentiment d'inutilité et leur proposer une activité peut leur permettre de se mettre en mouvement. Dans ce cadre, des expérimentations ont été conduites et des actions régulières menées. Celles-ci doivent être évaluées pour mieux se structurer et être reproduites avec la mobilisation des partenariats nécessaires.

### **— L'habitat**

Dans son projet stratégique, Le MAS a identifié la nécessité de structurer et de professionnaliser la gestion locative de son parc de logement et d'hébergement. La création d'un nouveau « Service Habitat » transversal s'est ainsi concrétisée en septembre 2019 avec des missions de gestion locative et d'accompagnement plus strictement distinctes.

Je remercie l'ensemble du personnel pour son implication et son action quotidienne, ainsi que les nombreux partenaires avec lesquels nous travaillons en complémentarité au service des personnes les plus vulnérables et du vivre ensemble.

Pour la confiance qu'ils nous témoignent, je remercie les communes sur lesquelles nous intervenons, la Métropole de Lyon, le Département du Rhône, la Préfecture du Rhône, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, l'Agence Régionale de Santé, l'Administration pénitentiaire, Monsieur le premier président de la Cour d'appel de Lyon et Madame le procureure générale, Messieurs les présidents du Tribunal de Grande Instance de Lyon et du Tribunal de Grande Instance de Villefranche-sur-Saône, Messieurs les procureurs de la République de Lyon et de Villefranche-sur-Saône.

Nous écrivons ces mots en avril 2020 pour témoigner de 2019 mais nous sommes aussi inscrits dans un futur qui nous porte en 2021 pour une année anniversaire puisque Le MAS fêtera ses 60 ans.

Fêter ses 60 ans pour se retrouver, être avec les partenaires et les amis mais également se renouveler, aller à la rencontre des autorités, des collectivités territoriales, des associations, des entreprises, se re-découvrir pour continuer à prendre place dans les dispositifs territoriaux et partenariaux mais aussi et surtout, continuer à prendre soin des personnes les plus fragiles.

**Michèle GRIZARD**

*Présidente*

# RAPPORT FINANCIER

**LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 QUE NOUS SOUMETTONS À VOTRE APPROBATION ONT ÉTÉ ÉTABLIS CONFORMÉMENT AUX RÈGLES DE PRÉSENTATION ET AUX MÉTHODES D'ÉVALUATION PRÉVUES PAR LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LORS DE SA SÉANCE DU 16 JUIN 2020 A ARRÊTÉ LES COMPTES 2019 QUI VOUS SONT SOUMIS POUR APPROBATION.**

## COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat de l'exercice 2019 témoigne d'une augmentation nette de l'exploitation par rapport à l'exercice précédent (+ 14,7 % environ). Toutefois, ces comptes sont majorés de 738 k€ de charges et produits correspondant à une activité comptable particulière exercée de janvier à mars 2019 et peu significative pour l'association. Durant cette période, l'État (DRDJSCS) a demandé au MAS d'assurer le paiement direct aux hôteliers de nuitées hôtelières en raison d'un retard dans le renouvellement du marché public permettant habituellement de payer ces prestations. Cette activité exceptionnelle témoigne donc uniquement d'une activité comptable et administrative ponctuelle, sans impact sur les services opérationnels du MAS et sur les missions exercées au profit des publics du MAS. Corrigée de cette opération particulière, l'évolution de l'exploitation (intégrant les fonds dédiés) entre 2018 et 2019 atteindrait ainsi + 6,5 % environ. Les résultats réalisés s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents. Les comptes annuels 2019 présentent un **excédent de 35 127 €**, pour un excédent de 24 376 € en 2017 et un excédent de 17 391 € en 2018. Dans le détail, le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat sont proches de ceux

constatés aux termes de l'exercice précédent témoignant d'une relative stabilité du mode de gestion des activités de l'association au cours de l'année 2019.

### Résultat d'exploitation

**Les produits d'exploitation**, qui intègrent désormais directement les fonds dédiés ainsi que prévu par la dernière réforme du plan comptable des associations, ont dépassés en 2019 le seuil des 10 millions d'euros et atteignent en 2019 10 831 k€.

La poursuite de la croissance de l'activité de l'association s'est réalisée cette année autour d'une pluralité de nouvelles actions qui ont touchées un grand nombre de services du MAS. Ces actions se sont inscrites dans le déploiement de différentes politiques publiques nationales ou locales au sein desquelles l'association s'est inscrite :

- Démarrage de nouvelles actions dans le cadre du « plan Pauvreté » développé par la Métropole ;
- Extension et développement des actions mis en place au profit de la démarche accélérée du « Logement d'abord » ;
- Augmentation des activités réalisées dans le cadre des plans de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Renouvellement ou démarrage de nouvelles actions ponctuelles d'hébergement d'urgence dans le cadre des plans froids développés dans le département...

**Les charges d'exploitation (avec fonds dédiés)**, augmentent de 14,8 % passant de 9 404 k€ en 2018 à 10 802 k€ en 2019, marquées par une forte progression des locations et loyers. Ainsi que présenté en introduction de ce rapport, cette progression est très largement liée à l'effet ponctuel de la prise en charge, en direct, des nuitées hôtelières de janvier à mars pour un montant de 738 k€.

Le résultat d'exploitation, après imputation des fonds dédiés, atteint + 29 k€ en 2019 (contre + 42 k€ en 2018 et + 57 k€ en 2017), confirmant la stabilité de ce résultat qui ressort en excédent

pour la troisième année consécutive. Jusqu'en 2016, ce résultat était habituellement assez nettement déficitaire.

### Résultat financier

Le résultat financier est déficitaire de - 16 k€, en légère amélioration par rapport à 2018 où il atteignait - 28 k€.

Cette situation déficitaire est liée aux charges d'emprunt supportées par l'association suite à l'acquisition, fin 2016, des locaux du siège et des services Info-Droits-Victimes et Résidence au 17 rue Crépet à Lyon 7<sup>e</sup>.

### Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2019 s'élève à + 23 k€ contre + 5 k€ en 2018.

Ce résultat est constitué, en 2019, très majoritairement de soldes de comptes tiers, fournisseurs, résidents et usagers, ainsi que d'un remboursement de 25 k€ de l'Entreprise Adaptée l'Orangerie dans le cadre de l'activation de la clause de retour à meilleure fortune actée dans le traité d'apport signé le 10 juin 2013.

Les résultats comptables par établissement (dossier comptable) sont :

- Siège : 0 €
- CAO : - 7 082 €
- RSA : 0 €
- Cellule Hôtel : + 26 662 €
- Les Maisons : + 5 299 €
- Centre Maurice Liotard (CHRS et autres actions) : + 23 092 €
- Ateliers Sésame : + 16 241 €
- Feydel (Lyon et Villefranche) : + 10 381 €
- Pause Diabolo : - 476 €
- Résidence : - 3 988 €
- Éclaircie : - 21 558 €
- La Magena : - 13 944 €
- Les Bruyères : - 15 842 €
- Le Cèdre : + 567 €
- Info Droits Victimes : + 4 253 €
- DNH : 0 €
- Association : + 11 521 €

Initiée en 2018, l'association Le MAS a souhaité poursuivre la démarche visant à connaître, valoriser et rendre compte de l'intégralité des ressources « propres » de l'association en procédant à une évaluation et une comptabilisation de la ressource bénévole.

En 2019, les contributions volontaires liées au bénévolat sont évaluées à 32 k€ correspondant à 1 555 heures de travail des différents bénévoles de l'association.

## BILAN

Depuis de longues années, Le MAS a mis en place une gestion financière consolidée de ses établissements et services trésorerie impliquant notamment une fongibilité entre les différents comptes bancaires. Cette situation permet de bénéficier d'une souplesse de gestion précieuse. Toutefois, elle peut aussi conduire à des difficultés de lisibilité du niveau de trésorerie dans les bilans, du fait de la présence de montants importants aux comptes de classe 5, à l'actif et au passif.

En 2019, l'association a souhaité améliorer la lecture de son compte de bilan en procédant en fin d'année à un équilibrage des comptes bancaires permettant de regrouper les disponibilités bancaires à l'actif.

Cette opération explique la forte diminution du montant global présenté au compte de bilan mais répond à une volonté de témoigner plus clairement de la situation financière du MAS.

### Actif

Le total de l'actif net s'établit au 31/12/2019 à 6 468 k€.

**Les immobilisations** représentent 48 % de l'actif. Elles sont constituées principalement d'immobilisations relatives aux locaux utilisés par l'association (constructions et aménagement) pour 2 619 k€, de mobilier et matériel de bureau pour 89 k€, de matériel informatique et de logiciels pour 38 k€.

**La trésorerie de l'association** est en amélioration assez nette de 380 k€ et atteint en fin d'année 2 926 k€ (contre 2 546 k€ au 31/12/2018).

Elle est constituée de :

- Disponibilités (actif) : 2 839 k€
- Valeurs mobilières de placements (actif) : 87 k€

### Passif

Les fonds propres de l'association sont relativement stables, en légère augmentation de 13 k€ par rapport au 31/12/2018 et atteignent 2 297 k€ au 31/12/2019.

Les provisions sont en augmentation de 119k€ par rapport à la fin de l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique principalement par la revalorisation exceptionnelle de la provision pour indemnité de départ en retraite, ceci afin de la mettre en conformité avec les projections économiques et les ratios financiers en vigueur.

Les fonds dédiés s'élèvent à 822 k€, du fait de l'attribution en cours ou en fin d'année de montants de subventions attribués pour des actions à réaliser en tout ou partie sur l'exercice 2020.

Les comptes ont été clos fin mars, quelques jours après le début du confinement lié à la crise sanitaire liée au COVID-19.

Les états financiers de l'association ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 sans impact net sur les comptes à cette date. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures mises en œuvre par le gouvernement, ne peut apprécier l'impact chiffré éventuel lié à

cette période particulière. À la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 de l'association, la direction n'avait pas constaté d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Le budget prévisionnel 2020 s'élève à 8 774 k€ de produits d'exploitation sur un principe de continuité de fonctionnement des différents services de l'association.

Par ailleurs, il nous appartient de vous transmettre les chiffres de l'EURL L'Orangerie pour 2019 :

- Pourcentage de détention du capital social par Le MAS : 100 %
- Capital social : 60 000 €
- Chiffre d'affaire : 1 286 268 € contre 1 126 798 € en 2017
- Résultat net : + 70 360 €

Joël MOULIN  
Le Trésorier

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>Produits d'exploitation</b>		
Production vendue (biens et services)	1 204 264	1 112 455
Produits de tarification	3 175 317	3 225 367
Subventions d'exploitation	6 113 446	4 547 909
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	61 263	131 726
Utilisation des fonds dédiés	273 867	427 065
Autres produits	3 331	1 917
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>10 831 489</b>	<b>9 446 439</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	38 779	32 257
Autres achats et charges externes	4 336 306	3 395 334
Impôts, taxes et versements assimilés	415 089	303 977
Salaires et traitements	3 311 786	3 137 391
Charges sociales	1 292 234	1 383 637
Dotations aux amortissements	191 819	182 354
Dotations aux dépréciations	64 717	30 975
Dotations aux provisions	125 260	72 090
Reports en fonds dédiés	509 493	297 479
Autres charges	516 782	568 167
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>10 802 265</b>	<b>9 403 661</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>29 224</b>	<b>42 779</b>
<b>Produits financiers</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	15 475	4 098
<b>Total produits financiers</b>	<b>15 475</b>	<b>4 098</b>
<b>Charges financières</b>		
Intérêts et charges assimilées	31 603	32 798
<b>Total charges financières</b>	<b>31 603</b>	<b>32 798</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 16 128</b>	<b>- 28 701</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>13 096</b>	<b>14 078</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	12 209	32 427
Sur opérations en capital	46 869	25 927
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>59 078</b>	<b>58 354</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	33 916	46 888
Sur opérations en capital	1 483	6 660
Dotations aux provisions et dépréciations et transferts de charges	889	0
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>36 288</b>	<b>53 548</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>22 790</b>	<b>4 807</b>
<b>Impôts sur les bénéficiaires</b>	<b>758</b>	<b>1 494</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>35 127</b>	<b>17 391</b>

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	Exercice 2019	Exercice 2018
Personnel bénévole	32 655	23 898
<b>Total charges contributions volontaires</b>	<b>32 655</b>	<b>23 898</b>
Bénévolat	32 655	23 898
<b>Total produits contributions volontaires</b>	<b>32 655</b>	<b>23 898</b>
<b>RÉSULTAT CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ACTIF	Brut 2019	Amort. & dépréc. 2019	Net 2019	Net 2018
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	15 600	15 600	0	0
Autres immobilisations incorporelles	72 305	57 456	14 849	17 681
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions	2 543 046	292 971	2 250 074	2 308 385
Installations techniques, matériels et outillage	82 907	73 093	9 814	15 207
Autres immobilisations corporelles	2 489 893	1 928 796	561 097	601 281
<b>Immobilisations Financières</b>				
Participations et créances rattachées à des participations	175 152	0	175 152	163 656
Autres titres immobilisés	1 676	0	1 676	1 676
Autres immobilisations financières	61 557	0	61 557	59 168
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>5 442 136</b>	<b>2 367 916</b>	<b>3 074 220</b>	<b>3 167 055</b>
<b>Actif circulant</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	- 4 854,96	0	- 4 855	- 4 855
<b>Créances</b>				
Créances redevables et comptes rattachés	464 276	62 795	401 481	235 279
Autres créances	21 183	0	21 183	60 374
Valeurs mobilières de placement	86 692	0	86 692	86 065
Disponibilités	2 839 021	0	2 839 021	7 710 636
Charges constatées d'avance	50 559	0	50 559	17 021
<b>Total actif circulant</b>	<b>3 456 875</b>	<b>62 795</b>	<b>3 394 081</b>	<b>8 104 520</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>8 899 011</b>	<b>2 430 711</b>	<b>6 468 301</b>	<b>11 271 575</b>

PASSIF	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	368 296	368 296
Fonds associatifs avec droit de reprise	179 698	385 267
Réserves	331 967	296 453
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	1 616 525	1 445 991
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	- 334 281	- 255 703
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	0	0
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	- 226 996	- 226 996
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	35 127	17 391
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	277 004	199 993
Provisions réglementées	52 988	52 988
<b>Total Fonds Propres</b>	<b>2 297 327</b>	<b>2 283 680</b>
<b>Provision pour risques et charges</b>		
Provision pour risques et charges	34 056	36 456
Provisions pour charges	420 996	299 412
<b>Total provision pour risques et charges</b>	<b>455 052</b>	<b>335 868</b>
Fonds dédiés	822 333	586 708
<b>Total fonds dédiés</b>	<b>822 333</b>	<b>586 708</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 552 549	6 864 375
Emprunts et dettes financières divers	38 116	30 794
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	371 789	378 215
Dettes sociales et fiscales	871 638	730 630
Autres dettes	44 495	38 255
Produits constatés d'avance	15 000	23 050
<b>Total Dettes</b>	<b>2 893 588</b>	<b>8 065 319</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 468 301</b>	<b>11 271 575</b>

# RAPPORT GÉNÉRAL

## 9 100 PERSONNES, DONT 1 000 ENFANTS, ONT ÉTÉ ACCUEILLIES DANS LES DOMAINES DE L'AIDE AUX VICTIMES, DE L'ACCÈS AU DROIT, DE L'INSERTION ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET FAMILLES EN PRÉCARITÉ ET DE L'AIDE AUX USAGERS DE DROGUES

- 3 200 personnes victimes d'infractions pénales parmi lesquelles une majorité d'atteintes aux personnes, de violences faites aux femmes et de violences conjugales. Les enfants sont également concernés.
- 2 700 personnes en accès au droit (droit de la famille, du travail et de la consommation) et en accès à la citoyenneté.
- 1 700 personnes en grande précarité, souvent isolées et marquées par des troubles de santé psychique, des problèmes de désaffiliation et d'exclusion (sans domicile, sortants d'hôpitaux, sortants de détention ou d'institutions, personnes en rupture sociale et familiale).
- 1 200 personnes très vulnérables ayant connu des parcours d'exil, en situation de droits incomplets, avec des enfants en bas âge et des problèmes importants de santé.
- 300 usagers de drogues, injecteurs et poly consommateurs généralement en grande précarité.



**9 100**  
personnes accueillies



dont  
**1 000** enfants

## LES RÉALISATIONS SOULIGNENT L'ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION AU SERVICE DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES AVEC QUELQUES ÉLÉMENTS PARTICULIÈREMENT SIGNIFICATIFS

- Une activité en augmentation de l'aide aux victimes sur les territoires et avec les dispositifs spécifiques pour les situations les plus graves (Dispositif Immédiat d'Accompagnement des Victimes, Téléphone Grave Danger, l'Unité Médico-Judiciaire pour mineurs à l'hôpital Nord-Ouest, etc.).
- Le développement des actions d'accompagnement pour les femmes victimes de violences avec ou sans enfant et de l'offre d'hébergement (L'Éclaircie et la Maison Simone Veil, La Magena, La Clairière).
- La poursuite des actions d'accès au droit et d'insertion des publics les plus précaires (Centre d'Accueil et d'Orientation, Centre Maurice Liotard, Centre Francis Feydel, Ateliers Sésame, Pension Le Cèdre et Résidence) sur la Métropole de Lyon et également sur le nord du département (Centre Feydel Villefranche, Pension Les Bruyères).
- La consolidation de solutions pour les personnes sous main de justice avec la mise en œuvre du Bureau Unique d'Insertion à la Maison d'Arrêt de Corbas, le maintien du programme PASSAGE avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) Lyon et la Fondation ARALIS et l'augmentation du nombre de placements extérieurs et des stages de citoyenneté.
- La stabilisation et l'amélioration de l'action des services Cellule Hôtel, Les Maisons, La Magena et L'Avancée auprès des familles sans domicile souvent très vulnérables, ainsi que la réalisation des Renforts Hiver à Villefranche-sur-Saône, Belleville et dans le cadre du dispositif hôtelier.

- L'engagement d'une réflexion et d'un projet d'habitat intercalaire en vue de répondre à des besoins de la Métropole de Lyon pour l'occupation de terrains vacants en partenariat avec le Foyer Notre Dame des Sans-Abri (FNDSA) et l'Action pour l'Insertion par le Logement (A.L.P.I.L).
- La poursuite des actions d'aide aux usagers de drogues dans une approche globale au sein de Pause Diabolo, ainsi que la poursuite des actions de Réduction des Risques et des Dommages (Laboratoire régional d'analyse de drogues CCM et Programme d'Échange en Kit en Officines).

## DES RÉSEAUX ET COOPÉRATION PERMETTENT DE CONSTRUIRE DES RÉPONSES PLUS EFFICACES EN COMMUN

L'association est affiliée à France Victimes, FARAPEJ (Fédération Réflexion Action Prison et Justice), Fédération Citoyens et Justice, Fédération Addiction, l'URIOPSS, la Coordination 69 Soins Psychiques et Réinsertion, le Collectif Logement Rhône, le Collectif des Accueil de Jour, la Banque alimentaire. L'association a souhaité adhérer à la FAPIL (Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement). Le MAS est membre du GIP Maison de la Veille Sociale, du Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale (GCSMS) « Un Chez Soi d'Abord Métropole de Lyon » et sociétaire de l'UES NEMA LOVE.

Des échanges sont conduits régulièrement avec nos partenaires et les coopérations sont maintenues avec :

- Le CIDFF du Rhône pour la gestion de TANDEM et le développement des réponses pour les femmes victimes de violences sur le nord du Rhône et à Givors,

- L'association CAPSO (ex-ADAEAR) pour le développement interne des outils et systèmes d'informations.

Le MAS a accompagné le développement de l'Entreprise Adaptée L'Orangerie en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap dans trois domaines d'activités : l'entretien et l'aménagement d'espaces verts ; l'hygiène et propreté ; des travaux multi-services.



**3 200**  
personnes victimes  
d'infractions  
pénales



**2 700**  
personnes en accès  
au droit et en accès  
à la citoyenneté



**1 700**  
personnes en  
grande précarité



**1 200**  
personnes  
très vulnérables



**300**  
usagers de drogues

## LE SIÈGE ASSURE LE PILOTAGE DE L'ACTIVITÉ, LA GESTION DES MOYENS DES SERVICES, LES DÉMARCHES TRANSVERSALES ET LA REPRÉSENTATION AUPRÈS DES AUTORITÉS, AVEC LES RÉALISATIONS SUIVANTES :

Au niveau des Ressources Humaines, 127 salariés permanents avec 40 arrivées et 30 départs ont assuré les missions de l'association. Des entretiens annuels et professionnels ont été conduits et les fiches de poste ont été élaborées pour constituer une référence structurante pour tous. La création d'un poste de Responsable RH et Sécurité a été validé en fin d'année dans l'objectif d'améliorer la gestion des Ressources Humaines et de conduire la démarche de Qualité de Vie au Travail qui doit être au centre du projet de l'association.

Un nouveau Comité Social et Économique (CSE) a été élu en janvier 2019 et un dialogue a été installé pour traiter les sujets clés et notamment les questions de sécurité avec l'actualisation du DUERP prenant notamment en compte les risques psycho-sociaux.

En matière de sécurité, les contrôles obligatoires des services ont été réalisés, avec une attention particulière sur les exercices incendie en associant les résidents sur les sites d'hébergement. Par ailleurs, 37 événements et faits de violences impliquant des usagers et/ou des personnels ont été signalés au sein des services. Le signalement systématique progresse. Il permet de suivre et traiter ces faits au niveau de la Loi, et ajuster les mesures de protection et l'organisation des services.

Le dispositif de Veille de Nuit 7/7, de 20h00 à 02h00 avec 2 veilleurs assure le contrôle des locaux et des personnes via la télésurveillance et des interventions préventives ou d'urgence. 128 déplacements ont été réalisés dont 33 interventions d'urgences. Les 4 cadres d'astreinte ont réalisé 19 déplacements sur site en 2019 et la société PROCELEC - LTDI a réalisé 8 interventions d'urgence.

Les projets de service des 16 services de l'association ont été actualisés ou élaborés pour ceux qui n'en disposait pas, dans le cadre d'une démarche de plusieurs mois et d'une méthodologie commune permettant à chaque équipe

d'être mobilisée. Ces projets ont été soumis au conseil d'administration et validés en octobre 2019.

L'association a engagé un travail pour améliorer la gestion du parc de logement et d'hébergement (300 adresses, 420 logements) avec la création d'un service Habitat visant à organiser la gestion locative comptable, administrative et juridique et à traiter la gestion technique de ce parc en lien avec les services.

Ce projet conduit par une équipe dédiée et un Responsable issu de l'habitat social doit se développer progressivement sur 3 ans avec les objectifs suivants :

- Garantir le respect des obligations légales.
- Assurer la sécurité des logements et des locaux.
- Rationnaliser les activités pour dégager des gains de productivité.
- Développer l'offre de logements et d'hébergement.
- Distinguer les activités de gestion de l'habitat et de l'accompagnement des personnes

La mise en place de ce nouveau service a aussi permis de consolider l'action au sein du GCSMS « Un Chez soi d'abord » avec une convention de mutualisation d'un poste de comptable gestionnaire-locative.

Le développement de la gestion informatique au sein de l'association s'est accélérée avec une direction des services informatiques partagée avec l'association CAPSO et le recrutement en interne d'un technicien informatique au Siège. Un schéma directeur informatique a été établi et différents projets informatiques importants (réseau MPLS, téléphonie IP Trunk, Office 365...) ont démarré.

L'équipe du siège a également conduit :

- Les Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI) 2020-2024 de tous les services du MAS.
- La préparation de la réforme du plan comptable des associations en prévision du changement réglementaire applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Le traitement et le suivi de 88 dossiers de demandes de subvention et la tenue d'outils mensuels de suivi budgétaires et de trésorerie.

L'association a assuré des actions en matière de communication avec l'élaboration de supports/outils pour Le MAS et ses différents services ainsi que l'animation du site internet et la diffusion de la revue interne « MAS CROISÉS ».

L'association poursuit son travail régulier avec les conseils et prestataires suivants : Chassagny

WatreLOT & Associés, Talenz ARES, GES et Télésurveillance Des Installateurs (LTDI) Sécurité, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes et le Crédit Coopératif Rhône-Alpes, RH et Organisation, les services de santé au travail AST et STVB.

## REMERCIEMENTS

Je remercie les autorités pour leur soutien et les relations de dialogue et de respect entretenues : les communes sur lesquelles nous intervenons, la Métropole de Lyon, le Département du Rhône, la Préfecture du Rhône, la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, l'Agence Régionale de Santé, l'Administration Pénitentiaire, la Cour d'Appel de Lyon.

Je remercie l'ensemble du personnel pour son investissement.

**Pierre MERCIER**  
Directeur général

---

# AIDE AUX VICTIMES ET ACCÈS AU DROIT

---

- 18 – Info-Droits-Victimes
  - L'Aide aux Victimes
  - L'Accès au Droit
- 22 – TANDEM
- 23 – Stages de citoyenneté





# AIDE AUX VICTIMES ET ACCÈS AU DROIT

Le MAS intervient sur le ressort du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Lyon avec le service **Info-Droits-Victimes (IDV)** et du TGI de Villefranche-sur-Saône, depuis 2016, avec le service **TANDEM** cogéré avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) Rhône. IDV et TANDEM assurent des missions socio-judiciaires d'aide aux victimes et d'accès au droit.

Le MAS est conventionné par le Ministère de la Justice, la Cour d'Appel de Lyon, le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Rhône (CDAD), la Préfecture du Rhône, la Métropole et le Département du Rhône ainsi que par les communes de Lyon, Saint-Priest, Saint-Fons, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Givors, Grigny, Feyzin. Sur le nord du Département du Rhône, Le MAS est conventionné par la Communauté des communes de l'Ouest Rhodanien, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, la Communauté de Communes Saône Beaujolais ainsi que par les communes de Villefranche-sur-Saône et Belleville-sur-Saône.

Le MAS est adhérent à France Victimes.



## INFO-DROITS-VICTIMES

### L'AIDE AUX VICTIMES

- Le service IDV accueille toute personne victime d'infraction pénale pour l'informer sur ses droits et mettre en œuvre un accompagnement juridique, social et psychologique.
- Une équipe pluridisciplinaire d'accueillants juristes, travailleurs sociaux et psychologues formés en victimologie propose aux personnes victimes d'infractions pénales **une écoute bienveillante, un accueil confidentiel et gratuit** ainsi que :
  - Une information juridique sur leurs droits, les procédures à mettre en œuvre, les voies de recours...
  - Un accompagnement social sur leurs démarches à engager.
  - Un soutien psychologique pour pouvoir « déposer les émotions » liées à l'évènement, prévenir le risque de stress post-traumatique.
  - Une orientation sur un réseau de partenaires spécialisés en fonction des problématiques : avocats, médecins, services sociaux, associations...
  - Un accompagnement dans le cadre des audiences (comparution immédiate, cour d'assises).

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Le service a poursuivi et consolidé son action globale auprès des personnes victimes permettant une prise en charge pluridisciplinaire (juridique, psychologique et sociale) requise aux différentes étapes de la procédure.
- Le service a ainsi accueilli **3246** personnes en 2019 (2050 en 2018). **71 % des personnes accueillies sont des femmes**. 5278 entretiens ont été réalisés dans les lieux de permanences suivants :
  - Bureau d'Aide aux Victimes Lyon : 240
  - Comparutions Immédiates (CI) : 897
  - Lyon 7/Brigade Départementale de Protection de la Famille : 2450
  - Maison de Justice et du Droit Lyon : 318
  - Maison de Justice et du Droit Vaulx-en-Velin : 519
  - Maison de Justice et du Droit Givors : 264

- Maison de Justice et du Droit Vénissieux : 174
- Point d'Information Juridique St-Fons : 119
- Point d'Accès Victimes Saint-Priest : 297

- Pour les 3246 personnes victimes accueillies, **les atteintes aux personnes** (72 %) constituent le premier motif de saisines. Dans cette catégorie d'infraction, les violences volontaires sont majoritaires (62 %) et représentent, pour 55 % des cas, des situations de femmes victimes de violences conjugales.
- Par ailleurs, **269 personnes** victimes ont pu bénéficier du **soutien psychologique** proposé (834 entretiens). 84 % sont des femmes et pour la majorité d'entre elles, des victimes d'atteintes à la personne : violences conjugales, viols et agressions sexuelles.
- Sur le nombre total des personnes accueillies, **1061 personnes victimes** sont orientées dans le cadre du **Dispositif Immédiat d'Accompagnement des Victimes (DIAVI)**. Comparé à 2018, le service a traité **388 saisines supplémentaires** en raison des consignes de saisine systématique du DIAVI pour les situations de violences conjugales. Pour rappel, les enquêteurs Police et Gendarmerie disposent d'un numéro unique dédié pour saisir le service IDV pour les situations infractionnelles graves ou à fort impact traumatique. De plus, depuis janvier 2018, le DIAVI est renforcé par une évaluation de la situation de la victime (**EVVI**) réalisée pour toutes les victimes pour lesquelles l'auteur fait l'objet d'un déferrement. Cette pièce pénale est transmise au greffe du secrétariat du service de la STD pour figurer dans le dossier pénal et apporter aux magistrats des éléments d'informations sur la situation de la victime.
- Le service est également porteur du dispositif **Téléphone Grave Danger (TGD)** avec une très forte augmentation du nombre de saisines et de téléphones attribués en 2019. Ainsi, **85 saisines** ont été effectuées et **33 affectations** de téléphone réalisées. Toutes les situations signalées concernent des femmes victimes de violences de leur conjoint ou ex-conjoint. Un travail d'écoute et une information sur l'utilisation de l'appareil est dans un premier temps fournie puis un accompagnement socio-judiciaire est réalisé sur une durée de 6 à 12 mois en lien étroit avec une association spécialisée dans le domaine de l'aide aux victimes ou de l'accompagnement de femmes victimes de violence.

- Les permanences **Comparutions Immédiates** du Bureau d'Aide aux Victimes (BAV), en coopération avec les deux autres services d'aide aux victimes, ont été assurées tout au long de l'année. Le service IDV, de permanence le lundi et le vendredi, a pu contacter 953 victimes (soit 46 %) sur les 2068 personnes qui ont bénéficié de ce service. Il s'agit de prendre contact avec toutes les victimes dont l'affaire va passer le jour même en audience de comparution immédiate afin de les informer sur la procédure et sur les démarches à engager.
- Par ailleurs, un accompagnement des personnes victimes en audiences de **Cour d'Assises** a été assuré auprès de 22 victimes. Une convention avait été signée, en juillet 2017, avec la Cour d'appel, le Barreau de Lyon et les trois services France Victimes 69 pour systématiser l'accompagnement des victimes en cour d'assises.
- Le service, en tant que **co-référent « actes de terrorisme »**, avec LAVI Lyon Aide aux Victimes, a poursuivi sa mission en coopération étroite avec France Victimes, qui oriente les situations des victimes d'actes de terrorisme ou de catastrophes. Cette année a été marquée par la survenance de 2 incidents majeurs : l'attentat de la rue Victor Hugo, le 24 mai 2019 et l'attaque de Bonneville, le 31 août 2019. Un accueil a été proposé au Centre d'accueil des familles dès le lendemain des événements. Les services ont pu se répartir le suivi de victimes en fonction de leur lieu de domicile. Un suivi s'est ensuite mis en place en lien avec les principaux services : Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) et Centre du psycho-traumatisme, Parquet, Barreau, services de France Victimes des autres départements, FGTI (Fonds de Garantie des Victimes du Terrorisme et autres Infractions)...
- Un protocole avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Rhône permet **la co-évaluation des demandes de levée d'interdiction d'entrer en contact** sollicitées par les auteurs et les victimes auprès du SPIP et plus largement, de signaler toute situation problématique. Dans ce cadre, 21 demandes d'évaluation ont été faites en 2019 par le SPIP et une demande par le Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquête (SCJE). La mission du service IDV est d'évaluer le consentement réel de la victime à une demande de levée d'interdiction et sa capacité à se protéger en cas de nouveaux faits de violence.





— Le service contribue à de nombreuses instances et événements en particulier :

- La participation au Comité Local d'Aides aux Victimes (CLAV), co-présidé par le Préfet du Rhône et le parquet de Lyon et installé à Lyon le 12/12/2018.
- La participation aux Comités de Pilotage des Maisons de Justice et du Droit et aux Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).
- La contribution à des rencontres avec les partenaires institutionnels : présentation du DIAVI auprès des Brigades de Police et Gendarmerie ; réunions au sein du TGI avec les magistrats ; échanges avec les médecins référents des violences conjugales à l'Agence Régionale de Santé ; journées scientifiques des CUMP.
- L'organisation de la visite de Mme Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, ministre de la justice, en déplacement à Lyon, par l'association Le MAS et l'équipe du service IDV, le 30/08/2019. Mme Nicole BELLOUBET a visité les locaux du service et a pu échanger avec les professionnels sur l'accueil et l'accompagnement réalisé auprès des personnes victimes en particulier des femmes victimes de violence. De nombreuses personnalités étaient présentes parmi lesquelles : le Préfet (préfet délégué pour l'égalité des chances), le premier président de la Cour d'appel, la procureure générale près de la Cour d'appel, le président du TGI, le procureur de la république... Une table ronde a ensuite été organisée sur les dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes déployés sur le ressort du TGI de Lyon.



— De nouvelles **perspectives** sont en réflexion pour 2020 en particulier :

- Le protocole tendant à améliorer l'accueil des victimes de violences conjugales, à renforcer leur protection et à coordonner les actions conduites, a été signé, au sein du TGI de Lyon, le 17/12/2019 par les différents acteurs concernés : Magistrats du siège et du Parquet ; Police - Gendarmerie ; Barreau ; Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ; Service de Contrôle

Judiciaire et d'Enquête et services adhérents à France Victimes.

- Dans ce cadre, plusieurs actions seront ainsi développées :
  - Le service IDV sera saisi, dans le cadre du DIAVI, pour toute situation qui va donner lieu à un déferrement dès l'audition de la victime ; ce qui permettra une mise en contact avec la victime au plus vite pour rédiger une EVVI approfondie et évaluer ses besoins de protection. La transmission du Procès-Verbal d'audition va également faciliter le premier contact avec la victime en évitant de lui faire répéter des informations qu'elle vient de délivrer. L'EVVI réalisée suite au contact de la victime sera versée à la procédure pénale pour informer de sa situation l'ensemble des acteurs du procès pénal.
  - Les accompagnements en audiences correctionnelles et aux Assises seront, par ailleurs, développés suite au contact privilégié établi avec les victimes dans le cadre du dispositif DIAVI/EVVI.
  - L'accompagnement des femmes victimes de violences, bénéficiaires du TGD, mobilisera fortement le service IDV puisque 10 TGD supplémentaires seront activés courant janvier 2020 (soit 38 pour le TGI de Lyon, 44 pour le département du Rhône).
  - Les groupes de parole pour les femmes victimes de violences conjugales, violences sexuelles et les enfants victimes dans le cadre intrafamilial seront également renforcés.
  - En 2019, le Grenelle a souhaité renforcer la prise en charge des femmes victimes de violence et le service IDV s'est mobilisé pour répondre à cette commande. Il faut toutefois rester vigilant à la prise en compte de l'ensemble des personnes victimes tout autant impactées par les infractions graves (violences sexuelles, violences volontaires, vols aggravés...).

## L'ACCÈS AU DROIT

— Le service assure des **permanences d'accès au droit** sur les territoires de Saint-Priest, Saint-Fons et Givors-Grigny. Il propose des lieux d'accueil gratuits à disposition du public pour apporter une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs (caractérisé par l'égalité d'accès, l'accessibilité et la qualité des prestations qui repose sur les compétences professionnelles).

— Le service coordonne également **deux points d'accès aux droits sur Saint-Priest et Saint-Fons** avec des permanences d'aide aux victimes, d'accès au droit, d'avocat, de conciliateur de justice et du SPIP. Cette mission comprend l'accueil, l'information, le secrétariat et la gestion des permanences.

## CHIFFRES ET RÉALISATIONS

— Sur l'ensemble des permanences, les personnes sont accueillies, le plus souvent, pour plusieurs problèmes de droit. Après analyse de la situation, une réponse juridique est donnée ou des orientations vers d'autres professionnels sont proposées.

— En 2019, **2702 personnes ont été renseignées** soit 25 % de plus par rapport à 2018 :

- Saint-Priest : 1656 personnes
- Saint-Fons : 589 personnes
- Givors-Grigny : 457 personnes

— **958 entretiens** ont été réalisés par la structure de Saint-Fons dont :

- 669 au PAD
- 119 à l'aide aux victimes
- 120 par l'avocat
- 50 par le conciliateur

— **2886 entretiens** ont été réalisés par la structure de Saint-Priest :

- 2001 au PAD
- 297 à l'aide aux victimes
- 98 par l'avocat
- 90 par le conciliateur
- 400 par le SPIP

— **Les permanences assurées à Saint-Priest et Saint-Fons** sont généralistes.

- 35 % des demandes portent sur le droit social (droit du travail, sécurité sociale),
- 25 % des demandes portent sur le droit de la famille.

— **Les permanences assurées à Givors-Grigny** accueillent des personnes, le plus souvent, en

situation de précarité. Les permanences sont spécialisées en droit de la famille (séparation du couple, pensions alimentaires, conflits liés à l'autorité parentale). On constate une forte fréquentation de femmes victimes de violences conjugales. Le nombre de personnes reçues est en importante hausse par rapport à l'année 2018 (+ 193 personnes accueillies).

— **Le service participe au Plan de Réussite Éducative (PRE)** à Saint-Fons et Saint-Priest et reçoit des collégiens exclus par le collège dans le cadre d'une mesure disciplinaire. Des questions sur la citoyenneté et le vivre ensemble sont traitées sur la base de cas pratiques.

— **Le service réalise des interventions à Saint-Priest** dans trois collèges (25 classes de CM2, 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>) pour échanger sur la citoyenneté, le vivre ensemble et la justice des mineurs. Il participe également au Forum « jobs d'été » pour les jeunes majeurs ainsi qu'au Forum des Associations.



## TANDEM

TANDEM est un lieu d'accueil unique d'accueil de personnes victimes, d'aide aux femmes victimes de violences et d'accès au droit.

Au sein de TANDEM et dans le cadre d'une coopération inter-associative mis en place depuis 2016, Le MAS assure l'aide aux victimes et le CIDFF Rhône, l'accès au droit sur le ressort du TGI de Villefranche-sur-Saône. L'aide aux femmes victimes de violences est réalisée en commun.



La mise en place de TANDEM permet de proposer une action coordonnée pour faciliter les démarches des personnes et traiter les situations complexes en co-évaluation et traitement partenarial. Grâce au développement en commun du réseau partenarial et les actions pour faire connaître le service et ses missions, TANDEM est de mieux

en mieux identifié sur le territoire.

TANDEM est composé d'une équipe pluridisciplinaire coordonnée par une responsable de chaque association, constituée d'une chargée d'accueil, de 2 juristes, de 2 intervenantes sociales, et d'un réseau de psychologues.

Les nouveaux locaux du service sont situés 427 rue Dechavanne à Villefranche-sur-Saône à proximité des différents services publics de la ville. Un temps d'inauguration a été organisé par Le MAS et le CIDFF Rhône, le 23/09/2019, en présence notamment de S. MOISSON, Procureure générale près de la Cour d'Appel de Lyon et de P. CASTOLDI, Sous-préfet de Villefranche-sur-Saône. Cet évènement a permis de réaffirmer



l'ancrage et l'action du service sur le territoire auprès des élus, autorités et services judiciaires, des services de police et de gendarmerie.

Au total, **1805 personnes** ont été accueillies en 2019 sur le territoire par TANDEM réparties sur le territoire comme suit :

- TGI de Villefranche-sur-Saône : 819
- Commissariat de Villefranche-sur-Saône : 211
- Hôpital Nord-Ouest : 30
- Belleville-sur-Saône : 188
- Tarare : 177
- TANDEM : 380

### LE MAS AU SEIN DE TANDEM : CHIFFRES ET RÉALISATIONS

— **Au niveau de l'aide aux victimes**, un accueil et un accompagnement socio-judiciaire à tous les stades de la procédure est réalisé : soutien psychologique, évaluation des situations de Grave Danger pour les femmes victimes de violence, affectation et suivi des Téléphones Grave Danger, gestion du DIAVI, coordination de l'Unité Médico Judiciaire (UMJ) pour mineurs.

— **753 personnes victimes** d'infractions pénales ont été ainsi accueillies en 2019. Parmi elles, 631 personnes résident sur les 4 EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) dont :

- 51 % sur la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais
- 18 % sur la Communauté de communes Saône Beaujolais
- 17,5 % sur la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien
- 13,5 % sur Communauté Beaujolais Pierres Dorées.

— Les personnes accueillies sont en majorité des femmes entre 26 et 55 ans ainsi que des mineurs.

— **82 % des situations concernent des atteintes aux personnes.** Dans cette catégorie d'infraction, les viols et agressions sexuelles représentent 25 %. Par ailleurs, **512 entretiens psychologiques** ont été réalisés. Il s'agit, en majorité, de femmes, d'adolescentes et de fillettes touchées par des problématiques lourdes en lien avec des faits tels que des violences conjugales.

— Le service est également porteur du dispositif **Téléphone Grave Danger**. 5 saisines ont été effectuées dans le cadre du TGD et 6 affectations de téléphone ont été réalisées.

Enfin, TANDEM assure la coordination de l'action entre les services enquêteurs, les services médicaux et les services d'aide aux victimes qui interviennent à l'**Unité Médico-Judiciaire**



**pour les mineurs** victimes de violences sexuelles et de maltraitance graves, basée à l'hôpital de Villefranche-sur-Saône. **120 enfants (114 situations suivies)** ont été ainsi auditionnés sur réquisition du procureur de la République. Les agressions sexuelles ont représenté en 2019 la majorité des infractions subies.

### LE CIDFF AU SEIN DE TANDEM : CHIFFRES ET RÉALISATIONS

— **Le Point d'Accès au Droit** propose un accueil, une écoute et une information aux personnes sur leurs droits, la connaissance des lois et des procédures. Il permet de diagnostiquer les difficultés juridiques et de trouver des réponses adaptées et une orientation spécifique vers l'accompagnement nécessaire. En 2019, 164 permanences ont été assurées et 834 personnes reçues. Les demandes couvrent l'ensemble des domaines du droit avec deux domaines d'intervention plus spécifiques en droit de la famille et droit du travail.

— **Les interventions sociales en Commissariat de Villefranche-sur-Saône et en Gendarmerie de Belleville-sur-Saône** ont été poursuivies. Au total, 78 % des situations concernent des femmes/jeunes filles victimes de violence.

- 41 personnes ont été accueillies en Gendarmerie de Belleville-sur-Saône. 83 % des situations concernent des femmes/filles victimes de violences (dont 37 % de violences par conjoint ou ex-conjoint).
- 211 personnes ont été accueillies au Commissariat de Villefranche-sur-Saône. 72 % des dossiers concernent des femmes/filles victimes de violences.

— Enfin, l'accompagnement réalisé auprès **des femmes victimes de violence** permet de guider les personnes pour qu'elles tentent de se sortir de la situation de violence et qu'elles puissent réaliser leurs démarches en autonomie. Des actions de sensibilisation sont également mises en place sur cette question auprès du grand public et des jeunes en milieu scolaire.



## STAGES DE CITOYENNETÉ

— Le stage de citoyenneté a pour objet de rappeler à l'auteur des faits des « valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine sur lesquelles est fondée la société » et de lui « faire prendre conscience de sa responsabilité pénale et civile ainsi que les devoirs qu'implique la vie en société » (article R131-5-1 du code pénal).

— Il a pour principal objectif d'apporter à des personnes les éléments de connaissance leur permettant d'appréhender les fondements et les devoirs qu'implique la vie en société. Il permet alors de créer les conditions d'une reprise de dialogue entre le justiciable, les institutions et les acteurs de la société civile pour éviter la récidive. Le stage de citoyenneté peut être prononcé comme alternative aux poursuites, alternative à l'emprisonnement, peine complémentaire, obligation particulière, mesure de composition pénale.

— Le MAS assure la gestion complète des stages (convocation, organisation et animation des stages, relation avec les prescripteurs et avec la justice).

— 20 stages ont été organisés sur le ressort du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Lyon et 1 stage sur le ressort du TGI de Villefranche-sur-Saône.

- Stage de 2,5 jours payant : 150 euros.
- 262 stagiaires participants dont 217 hommes et 45 femmes.
- 41 % des stagiaires ont entre 18-25 ans et 24 % ont entre 26 et 35 ans.
- 76 % des stagiaires ont une activité professionnelle régulière.
- 60 % des infractions visées par le stage de citoyenneté sont des atteintes aux personnes.
- Le stage de citoyenneté est prononcé, pour la très grande majorité, dans le cadre des mesures de composition pénale.





# AIDE AUX PERSONNES EN PRÉCARITÉ ET VULNÉRABILITÉ



- 27 — Insertion - Lyon Métropole
- 43 — Protection - Lyon Métropole
- 53 — Insertion et protection - Rhône Nord



LYON MÉTROPOLE

# INSERTION - LYON MÉTROPOLE

- 28 – Centre Maurice Liotard
  - CHRS Maurice Liotard
  - Dispositif Logement Sortants de Prison
  - Programme PASSAGE
  - Placements Extérieurs et Placements Extérieurs Individualisés
  - Bureau Unique d'Insertion
- 34 – Ateliers Sésame
- 35 – Centre d'Accueil et d'Orientation
- 37 – Centre Francis Feydel
- 38 – Pension de famille Le Cèdre
- 40 – Résidence



# INSERTION - LYON MÉTROPOLE



## CENTRE MAURICE LIOTARD



Depuis 2010, l'offre du MAS s'est renforcée en direction des personnes sortant de prison et sous main de justice ainsi que le développement des pratiques d'accompagnement. Le Centre Maurice Liotard met ainsi en oeuvre plusieurs dispositifs et développe de nouvelles réponses produites en milieu ouvert et en milieu fermé sur le territoire du Rhône.

### Le Centre Maurice Liotard a pour missions de :

- Aider à la stabilisation de la situation des personnes en situation de précarité sortant de prison ou sous main de justice et permettre leur accès à une place dans la société.
- Contribuer à la réduction des ruptures de parcours et à la prévention de la récidive.

### Le Centre Maurice Liotard regroupe :

- Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Maurice Liotard.
- Le Dispositif Logement Sortants de Prison (DLSP).
- Le Dispositif Placements Extérieurs - Placements Extérieurs Individualisés (PE - PEI)
- Le Bureau Unique d'Insertion (BUI).
- Le Programme PASSAGE.
- Les Stages de citoyenneté.

## CHRS MAURICE LIOTARD

– Le Foyer Maurice Liotard, inauguré en 1962, est le premier établissement de l'association Le MAS. Il accueille alors, en hébergement collectif, des personnes venant de purger de longues peines de prison. Aujourd'hui, le CHRS Maurice Liotard gère 36 places et accueille des personnes sortantes de détention depuis moins de 6 mois ou sous mesure de justice exclusivement en logements diffus sur la Métropole de Lyon.

– En 2019, **46 personnes ont été accueillies** (dont 44 hommes et 2 femmes) :

- 71 % des entrants sont originaires d'établissements pénitentiaires du Rhône ou libres et vivent sur le département.
- 43 % des personnes accueillies présentent une pathologie psychiatrique et 10 % présentent une souffrance psychique importante.
- 40 % des personnes accueillies ont été condamnées à de courtes peines avec une détention de moins de 6 mois, 30 % à des peines de moins de 2 ans et 30 % ont effectué une détention de plus de 25 mois.
- 14 % des personnes accueillies ont été en situation de récidive et réincarcérées.
- 53 % des personnes accueillies ont un ou plusieurs enfants avec souvent une rupture des liens accentuée par la détention.
- La majorité des personnes accueillies est âgée de 25 à 59 ans.

– **16 nouvelles admissions** ont été réalisées au cours de l'année.

– 15 personnes ont quitté le CHRS en 2019 dont 9 personnes ont pu accéder à un logement.

– 279 colis alimentaires ont été distribués.

– Le Centre Maurice Liotard a développé, en 2019, des actions pour renforcer son organisation interne et les instances collectives : recrutement d'une coordinatrice ; nouveaux systèmes de réunions (points hebdo journaliers, réunions hebdomadaires inter-dispositifs) ; groupes de travail thématiques pour améliorer les pratiques ; augmentation du nombre de visites au domicile des personnes.



– Le service a poursuivi son action dans un champ collaboratif large tant en interne de l'association Le MAS qu'en externe afin de s'appuyer sur les compétences spécifiques des autres acteurs du territoire.

- En interne : avec le Centre d'Accueil et d'Orientation pour le Dispositif Nuitées d'Hôtel (DNH), la permanence du médecin psychiatre, et la possibilité de domiciliation. Avec Pause Diabolo, Info-Droits-Victimes et le Centre Francis Feydel pour les expertises spécifiques liées à la réduction des risques, l'accompagnement juridique ou les questions de santé mentale.

• En externe :

- Avec la Maison de la Veille Sociale (MVS).
- Avec les partenaires du champ de la justice comme le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) du Rhône, le GREP (Groupement pour la Recherche d'Emploi des Probationnaires), les Maisons d'Arrêt de Corbas et Villefranche et enfin les Juges d'Application des Peines qui sont en lien avec le service, notamment pour l'organisation des placements extérieurs.
- Avec les partenaires associatifs spécialisés dans l'accompagnement des publics justes : Chantier Passerelle, Wake Up café, l'Association Nationale des Visiteurs de Prison (ANVP), Génépi ou encore Companio.
- Avec les autres partenaires qui accompagnent les publics en grande difficulté comme LAHSO, le Secours Catholique, Emmaüs, PERLE, Culture pour Tous, ou encore la Banque Alimentaire.



- Avec les partenaires santé : Interface SDF (ARHM), Centre Hospitalier Le Vinatier, les CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), et les CMP (Centre Médico Psychologique).
- Avec Le CLLAJ Lyon (Comité pour le Logement Autonome des Jeunes) et la Fondation ARALIS autour du programme co-porté PASSAGE.
- Avec Lyon Métropole Habitat, Grand Lyon
- Avec la Fédération Citoyens et Justice : Participations au groupe régional Citoyen et Justice à Lyon ; à l'Assemblée Générale de Citoyens



Justice et à la journée nationale post-sententielle à Paris.

- Avec la participation du service aux **26<sup>èmes</sup> Journées Nationales Prison** et l'organisation d'une visite collective de l'exposition « Prison au-delà des murs » au Musée des Confluences.



## DISPOSITIF LOGEMENT SORTANTS DE PRISON (DLSP)

– Deux référents de l'association interviennent autour des questions d'hébergement et de logement au sein des maisons d'arrêt de Corbas et de Villefranche-sur-Saône pour y effectuer des entretiens avec les détenus orientés par le SPIP, en préparation de leur fin de peine. Des rencontres ont également lieu lors de permanences hors détention, afin de poursuivre avec certaines personnes le travail engagé en détention.

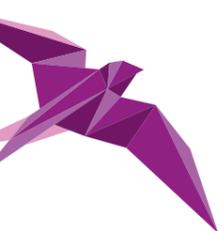
– Leur mission est la suivante :

- Informer les détenus individuellement et collectivement sur l'accès au logement / hébergement.
- Evaluer les besoins et situations des personnes en lien avec le SPIP.
- Recueillir les demandes d'hébergement et de logement en lien avec la MVS et veiller à l'actualisation des situations.
- Accompagner les personnes pour la mise en oeuvre des solutions.

– En 2019, **422 personnes** différentes ont eu un dossier ouvert avec le DLSP :

- 334 personnes ayant une problématique liée au logement ont été signalées par le SPIP de la Maison d'arrêt de Lyon-Corbas et celui de la maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône.
- 79 % des demandes concernent un accès à l'hébergement/logement et 21 % une aide au maintien du logement.
- 34 % des personnes rencontrées ont entre 18 et 30 ans et 31 % ont entre 30 et 40 ans.





- Plus d'un tiers des personnes rencontrées n'a pas de papiers d'identité ou déclare de ne pas savoir où ils se trouvent.
- 160 diagnostics MVS ont été effectués.
- 156 permanences sur les Maisons d'Arrêt de Lyon-Corbas et de Villefranche-sur-Saône ont été assurées.
- La question des addictions reste très présente chez les personnes rencontrées en détention. La sortie est un temps qui fragilise considérablement les personnes qui ont tendance à reprendre les consommations antérieures à la détention notamment lorsqu'elles n'ont pas de solution de logement ou d'hébergement.

— Il est constaté qu'une grande majorité des personnes sont sans solution d'hébergement à la sortie de détention. Malgré les moyens mobilisés pour répondre positivement à la demande de maintien du logement, il apparaît que la durée de la peine vient souvent empêcher la mise en œuvre de cette action. En revanche, le programme PASSAGE a pu prendre un relais sur des situations qui présentaient une forte complexité et que le DLSP lui a signalé (dettes en amont de la détention notamment).

## PROGRAMME PASSAGE

- Le MAS est associé depuis 2015 au CLLAJ Lyon pour la mise en œuvre du programme PASSAGE. Il s'agit d'un programme de réinsertion par le logement et d'évitement des « sorties sèches » pour des personnes sortantes de prison dans le Rhône avec les objectifs suivants :
  - Le maintien du logement pendant la détention pour éviter un éventuel relogement complexe en sortie.
  - L'accès direct à un logement pour des personnes n'ayant pas de solution à la sortie.
  - Un dispositif d'accompagnement et de soutien individuel et collectif à la sortie.
- Le programme PASSAGE repose également sur un partenariat avec la Fondation ARALIS (co-fondatrice du dispositif) qui met à disposition une capacité de 15 logements en résidence sociale. La résidence sociale étant déjà considérée comme un logement autonome, la mobilité vers le logement de droit commun (demande de logement active, éligibilité aux ACIA) est plus aisée. Ce type d'habitat social correspond aux besoins de certaines personnes suivies dans PASSAGE et bénéficiaires des minimas sociaux.
- Pour répondre à des personnes orientées vers PASSAGE et en situation d'emploi ou bénéficiant de ressources supérieures, deux nouveaux

partenariats ont été également conclus avec deux bailleurs sociaux pour ouvrir sur une offre de logement de droit commun en complément des logements en résidence sociale :

- Avec Lyon Métropole Habitat (LMH) : une convention de mise à disposition de 5 logements pour le programme PASSAGE a été établie par la mise en place de baux glissants. Le travail s'engagera la première année avec l'agence LMH du sud-ouest pour acculturer une première équipe et modéliser un fonctionnement qui pourra par la suite être porté sur d'autres territoires.
- Avec Grand Lyon Habitat (GLH) pour la mise à disposition de 5 logements en accès direct (éventuellement des baux glissants si nécessaire).

— La capacité d'offre du programme PASSAGE est passée ainsi de 15 à 25 logements à partir de l'automne 2019. Cette capacité de réponse représente un panel plus varié pour s'adapter à la diversité des situations des candidats PASSAGE.

— En juin 2019, la Maison de la Veille Sociale (MVS) a, par ailleurs, décidé d'orienter un cinquième de son offre vers les projets pilote de l'AMI Logement d'Abord. Ce principe permet d'étoffer l'offre du programme PASSAGE, d'une manière moins sûre et systématique qu'un partenariat spécifique, mais de manière complémentaire et importante. Dans ce cadre, deux propositions ont été faites et ont conduit à la signature de deux baux en logement social.

— Sur l'ensemble de la période, **45 personnes** ont été ou restent accompagnées, soit après un accès au logement ou dans le cadre du travail de maintien du logement.

— **74 orientations** vers le programme PASSAGE ont été réalisées en 2019 avec une augmentation importante de la file active (14 situations en décembre 2018, 32 en décembre 2019) :

- Le temps moyen d'accompagnement en décembre 2019 est de 10 mois (contre 30 mois en 2018).
- 33 personnes ont été accompagnées dans le cadre d'un relogement et 21 relogements effectués.
- 20 personnes ont été accompagnées dans le cadre d'un maintien du logement.
- 40 % des personnes accompagnées sont en situation d'isolement marqué en début d'accompagnement.
- Un tiers des personnes accompagnées ne sont plus du tout en lien avec leurs enfants.
- 67 % des personnes sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) au moment

de leur entrée dans le programme contre 51 % en fin d'accompagnement.

- 24 % des personnes sont en situation d'emploi au démarrage de l'accompagnement contre 36 % en fin d'accompagnement.

— Les types de sortie ont été les suivants :

- 21 personnes ont été accompagnées dans le programme avec une fin de prise en charge qui a été actée sur la période de référence (11 accès, 10 maintiens).
- Situation positive lors de la sortie du programme pour 75 % d'entre elles.
- Parmi les situations d'échec à la sortie : 1 réincarcération, 1 exclusion et 3 pertes de logement (au terme du travail de maintien).

— Les principaux événements relatifs au Programme sur l'année ont été les suivants :

- Lancement du plan Logement d'Abord en janvier 2019 : le programme PASSAGE est un des 25 projets pilote de la Métropole de Lyon à mettre en œuvre une action dans le sens du plan national Logement d'Abord : participation du programme au groupe thématique « continuité résidentielle ».
- Création d'un poste de chargé de projet du programme PASSAGE, en mars 2019, qui permet de consolider les outils de suivi et développer les partenariats.
- Création d'un partenariat avec Lyon Métropole Habitat et Grand Lyon Habitat pour le développement de l'offre de logement.
- Développement d'actions collectives : repas festifs, petits déjeuners thématiques, « cafés PASSAGE ».
- Préparation d'une rencontre le 30 janvier 2020 afin de rendre visible aux professionnels du milieu social le parcours de sortants de prison. Après une visite croisée et commentée de l'ancienne prison de Montluc, une représentation théâtrale, avec la compagnie TENFOR et des personnes accompagnées par Le MAS, sera jouée au Théâtre national Populaire de Villeurbanne.



## PLACEMENTS EXTÉRIEURS ET PLACEMENTS EXTÉRIEURS INDIVIDUALISÉS (PE - PEI)

— Le Placement Extérieur est un aménagement de peine sous écrou. Comme la semi-liberté ou le placement sous surveillance électronique, il permet à une personne condamnée de bénéficier d'un régime particulier de détention l'autorisant à quitter l'établissement pénitentiaire afin d'exercer une activité professionnelle, de suivre une formation professionnelle, de bénéficier d'un traitement médical ou de s'investir dans tout autre projet d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récidive.

— Dans ce cadre et en lien étroit avec le SPIP, le Centre Maurice Liotard assure la prise en charge de 12 places sous la forme de deux prestations : l'hébergement en CHRS (PE) et l'accompagnement renforcé au domicile de la personne (PEI).

— Cette prise en charge s'adapte aux personnes écrouées sous la forme de trois prestations :

- Hébergement en collectif CHRS au Centre Feydel Villefranche à Villefranche-sur-Saône.
- Hébergement en CHRS diffus (appartements éclatés) sur la Métropole de Lyon.
- Accompagnement renforcé et spécialisé au domicile de la personne.

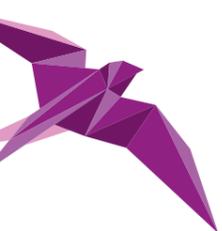
— Un référent dédié à ce dispositif assure le lien avec les services d'insertion et de probation du milieu fermé et du milieu ouvert ainsi qu'avec les juridictions compétentes. Il veille ensuite à la mise en place de l'accompagnement pour assurer le bon déroulement de la mesure.

— Les personnes orientées sont :

- En situation d'exclusion et de désaffiliation.
- En situation de santé psychique et somatique parfois dégradée.
- Avec une nécessité d'étayages importants.

— En 2019, **38 mesures** ont été accompagnées dont **16 mesures en PE et 22 mesures en PEI** : 81 % des mesures concernent des hommes. Le nombre de jours d'accompagnement réalisés est en forte augmentation (**5368 jours**). Le service est passé ainsi de 51 % de l'objectif fixé par la convention en 2018 à 121 % en 2019. C'est le fruit d'une étroite collaboration avec le SPIP et les juridictions présentes.





C'est également le résultat d'un travail en interne pour améliorer les délais de réponse. Cette augmentation d'activité s'inscrit dans le soutien des politiques pénales qui visent à développer les aménagements de peine afin de réduire la récidive.

- 20 personnes sont sorties du dispositif PE/PEI en 2019 :
  - 18 personnes sont allées au bout de leur mesure de PE/PEI sans incident.
  - Une personne est décédée.
  - Une personne a été réincarcérée ; ce qui représente sur l'ensemble un taux de récidive de 5 % contre plus de 40 % pour les personnes incarcérées.

## BUREAU UNIQUE D'INSERTION EN DÉTENTION (BUI)

- Le Bureau Unique d'Insertion (BUI) propose l'intervention de deux travailleurs sociaux auprès des personnes détenues à la maison d'arrêt de Lyon-Corbas. Il doit permettre l'accès ou le maintien des droits relatifs à des champs non couverts en détention, le plus en amont possible de la sortie.
- Porté financièrement par le SPIP du Rhône, ce dispositif a connu une phase expérimentale de déploiement en 2018. Cette première période ayant confirmé la pertinence des actions menées pour répondre aux besoins identifiés, il a été reconduit en 2019.
- Le BUI accompagne les démarches relatives :
  - Aux prérequis administratifs : démarches Carte Nationale d'Identité (CNI), déclaration d'impôt, domiciliations postales.
  - À l'hébergement et au logement : dossier Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), demandes de logement social, maintien du logement préexistant (maintien des Aides Personnalisées au Logement/APL).
  - À l'ouverture des droits : santé, Revenu de Solidarité Active (RSA), chômage, etc.
  - Aux autres démarches courantes.
- En 2019, **224 orientations** ont été suivies par le BUI :
  - Sur les 224 orientations, 65 personnes n'ont pas pu être rencontrées pour des motifs divers : refus, libération, transfert vers un autre établissement pénitentiaire, disparition du besoin, surcharge du dispositif.
  - 88 % sont des hommes.
  - La grande majorité des personnes a fait l'objet d'une condamnation.

- **64 CNI** ont été réalisées (renouvellement pour perte ou en fin de validité), en lien avec les différents services de la Maison d'Arrêt via le dispositif de recueil mobile des demandes mis en œuvre par la Préfecture du Rhône.
- **38 maintiens (ou suspension) du RSA** ont été obtenus, en lien avec la Direction de l'Insertion de la Métropole et avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône.
- **20 ouvertures de droits** à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) ont été effectuées, en lien avec le Centre National des Personnes Ecrouées.
- **12 maintiens de la domiciliation** institutionnelle des personnes ont été réalisés, en lien avec les acteurs associatifs et les Centres Communaux d'Action Sociale.
- **10 actualisations de la situation fiscale** auprès du service des impôts ont été faites, en lien avec les Services Imposition des Particuliers concernés et avec Centre Impôts Service.

- 154 personnes accompagnées sont sorties du dispositif du BUI en 2019 :
  - 96 personnes ont été libérées (62 % au terme de leur peine, en aménagement de peine ou dans le cadre d'une remise en liberté par le Juge dans l'attente de leur procès).
  - 48 personnes ont été transférées vers un autre établissement pénitentiaire dont la majorité vers la Maison d'Arrêt de Villefranche-sur-Saône.
  - 7 orientations effectuées ne relevaient pas de l'action du BUI.
  - 3 personnes ont refusé l'accompagnement proposé.
- Le BUI s'inscrit dans une dynamique partenariale à l'interne et à l'externe de la Maison d'Arrêt.
  - **À l'interne**, le travail réalisé en lien étroit avec les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (CPIP) assure, outre les échanges inhérents aux démarches engagées, des temps informels de régulation et de co-évaluation, l'identification des situations de vulnérabilité, l'orientation vers l'assistante sociale du SPIP ou les intervenants en détention (Pôle Emploi, Mission Locale, DLSP, Groupement pour la Recherche d'Emploi des Probationnaires, Cimade, etc.). Par ailleurs, le BUI est en lien avec les différents services de l'Administration Pénitentiaire internes à la Maison d'Arrêt (Greffes pour l'obtention des Bulletins de présence en détention, Régie des Comptes Nominatifs dans le cadre de la constitution des demandes de carte d'identité, EUREST (entreprise prestataire unique de la Maison d'Arrêt pour l'intervention

d'une photographe en détention), Vestiaire, Parloir Avocat, etc.).

- **À l'externe**, de nombreux contacts sont établis avec la Préfecture du Rhône pour la réalisation des cartes d'identité en détention via l'intervention d'un photographe et d'un dispositif mobile de recueil des dossiers et des empreintes ; avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et la Direction de l'Insertion de la Métropole de Lyon pour le RSA ; ou avec les associations/accueils de Jour et Centres Communaux d'Action Sociale pour le renvoi de courriers et les domiciliations. Des suivis sont également réalisés en lien avec le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie permettant une articulation dedans/dehors ainsi qu'une réflexion sur la continuité de soins après la sortie de détention.



## ATELIERS SÉSAME

**Les Ateliers Sésame regroupent des Activités d'Adaptation à la Vie Active (A.A.V.A.) pour 25 personnes qui présentent des fragilités multiples (logement, ressources, santé, insertion professionnelle, situation administrative...) qui ne leur permettent pas un accès vers le travail en milieu ordinaire.**

Les Ateliers Sésame offrent aux personnes accompagnées une expérience d'insertion par l'activité au sein d'un groupe en mobilisant leurs ressources et compétences.

Il s'agit de valoriser les potentiels des personnes accueillies et leur permettre de se mettre en mouvement dans une dynamique de projets.

Le parcours au sein des Ateliers Sésame doit permettre aux personnes :

- De découvrir ou redécouvrir leurs ressources et leurs limites (travail, vie sociale, etc.) pour aller vers une orientation adaptée.
- D'être dans un parcours de reconstruction (d'insertion professionnelle, d'insertion sociale, de soins...).

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- En 2019, le service a accueilli **53 personnes** (dont 37 hommes et 16 femmes) avec une moyenne d'âge de 38 ans :
  - 30 personnes sont isolées et 23 personnes vivent en famille.
  - 30 personnes sont en demande de titre de séjour, 6 personnes sont sans demande déposée, 2 personnes ont obtenu un titre de séjour, 15 personnes sont de nationalité française.
  - **29 nouvelles admissions** ont été réalisées au cours de l'année.
  - 21 personnes ont été orientées par les services internes du MAS et 32 personnes par des associations partenaires du MAS.
  - 29 personnes sont hébergées en Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) et 24 personnes en dispositif d'insertion.
  - La durée moyenne de prise en charge est de 9,5 mois.
- Pour assurer le bon fonctionnement du service, les moniteurs d'atelier accompagnent deux équipes d'entretien de 6h00 à 12h00 sur des chantiers de nettoyage de bureaux, de communs d'immeuble et d'entretien exté-

rieur. En 2019, les Ateliers Sésame assurent ainsi l'entretien et le nettoyage régulier des locaux de 9 services du MAS et de 6 clients externes (régies, syndicats de copropriété, théâtre...). Des chantiers ponctuels de rénovation et de nettoyage de logements sont également assurés ainsi que des opérations de débarras.

- L'activité permet aux stagiaires d'apprendre à travailler en équipe et nouer des liens avec d'autres grâce aux temps collectifs et aux temps de pause. La reprise d'une activité les place également dans une nouvelle dynamique leur permettant d'avancer dans les démarches : se soigner, ouvrir un compte bancaire, s'inscrire à Pôle emploi. Le travail réalisé par les Ateliers Sésame permet également de soutenir une relation d'accompagnement social avec le stagiaire sur les différents volets de l'insertion.



## CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (CAO)

**Le Centre d'Accueil et d'Orientation est un service social de jour organisé en temps de permanences libres et sur rendez-vous. La mission du CAO est d'accompagner les personnes sans domicile par la domiciliation, l'accès aux droits, l'accès à l'hébergement ou le logement et une meilleure reconnaissance sociale.**

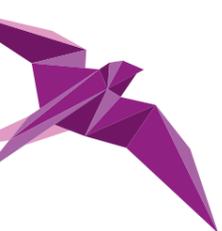
### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Le CAO offre au public des permanences libres et sur rendez-vous. 143 permanences ont été assurées en 2019. Les missions du service permettent la domiciliation, les démarches administratives d'accès aux droits, l'accompagnement vers les soins, les démarches pour une demande d'hébergement ou un logement. L'accompagnement réalisé permet aussi un cheminement pour comprendre le scénario de vie de chacun et l'appropriation d'une reconnaissance sociale.
- En 2019, **600 personnes** ont été accueillies par le service :
  - 1 907 entretiens individuels ont été réalisés.
  - 49 % sont des citoyens hors Union Européenne et 36 % sont de nationalité française.
  - **7 675 passages** ont été comptabilisés pour le retrait du courrier.
  - **184 nouvelles domiciliations** ont été réalisées en 2019 :
    - 56 % des nouvelles domiciliations ont été délivrées à des personnes avec des droits ouverts (usagers de nationalité française, avec titre de séjour en cours, ou de nationalité européenne ayant déjà travaillé en France).
    - 40 % des nouvelles domiciliations ont été délivrées à des personnes sans droit au séjour au moment de la demande.
  - **747 nuitées** ont été réalisées, équivalentes à la prise en charge de **23 ménages**, dans le cadre du Dispositif Nuitées d'Hôtel (DNH) CAO. Le DNH CAO s'inscrit dans le Dispositif Nuitées d'Hôtel général mis en

œuvre sur le département du Rhône par la DRDJSCS. Il est réservé à l'hébergement de courte durée de personnes accompagnées par le CAO et exceptionnellement par d'autres services de l'association.

- L'accompagnement social réalisé par le service a porté sur plusieurs dimensions :
  - L'accès aux droits administratifs et sociaux : il représente une priorité qui est le socle de tout accompagnement.
  - L'accompagnement aux soins psychiques et somatiques : il est facilité par le médecin psychiatre qui a réalisé 138 consultations et par sa présence à 36 permanences. À partir de septembre 2019, 3 permanences ont été également tenues par l'équipe de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) Saint-Joseph Saint-Luc.
  - L'accès au logement/hébergement : il est observé une diminution du nombre d'entrées en logement qui passent de 69 en 2018 à 40 en 2019 alors que les entrées en hébergement ont connu une légère augmentation de 23 à 26. Concernant l'accès au logement, les résidences sociales restent le dispositif le plus accessible avec 16 entrées. L'attribution des logements sociaux a diminué de 14 en 2018 à 8 cette année.
  - Le dispositif à l'Aide au Logement Transitoire (ALT) : il a été proposé à 5 usagers du service. Le Chez Soi d'Abord a admis comme premier locataire une personne suivie au CAO pour parvenir à 5 personnes au cours de l'année 2019.
  - L'accès à l'emploi : la demande d'aide pour l'accès à l'emploi est en augmentation. 20 personnes ont été accompagnées en 2019 dans leurs démarches d'insertion professionnelle ; 6 personnes ont ainsi pu trouver un travail et 3 personnes ont bénéficié d'un contrat d'insertion avec une formation.
- Depuis septembre 2019, le CAO a mis en place de nouvelles mesures dans le cadre du dispositif de **l'Inter-Médiation Locative (IML)** ; ce dispositif permet de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'un tiers social (opérateur, organisme agréé ou association). L'organisation de cette mesure se fait en collaboration avec le service Habitat du MAS pour une durée maximum de 18 mois sans orientation préalable des Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientalion (SIAO).





— En décembre 2019, le CAO a obtenu le renouvellement de l'agrément pour **l'habilitation à percevoir et reverser le RSA** aux bénéficiaires qui en ont fait la demande. C'est un outil souple et aidant dans la perspective des futures mesures IML. Il correspond aux besoins du public CAO qui peut faire face à des difficultés pour ouvrir et/ou à avoir accès à un compte pour des raisons variées : sortie de détention, perte des papiers d'identité ou accédant à l'insertion après une période en situation administrative incomplète.

— Enfin, le CAO travaille avec **un réseau de partenaires** mobilisé en fonction des besoins du public :

- L'équipe du CAO intervient à la MVS dans le cadre de mises à disposition Le MAS /SIAO et participe également à ses instances.
- Le service est membre du Collectif des Accueils de jour animé et piloté par le CAO.

- En réponse à l'appel à projet Métropole de Lyon dans le cadre du Plan Pauvreté, le comité technique existant s'est structuré en Instance de dynamisation des Parcours concernant la multi-référence entre accueils. Un assistant social salarié du CAO assure la fonction de référent dans cette instance. De plus, le Collectif des Accueils de jour a obtenu pour la deuxième année consécutive un financement de la Ville de Lyon. Il poursuit la volonté de se former pour construire une culture commune et répondre de façon plus cohérente à l'appel à projet. Pour ce faire, les membres de du collectif participent à la formation du Rétablissement avec l'équipe de l'Observatoire Régional sur la Souffrance Psychique en Rapport avec l'Exclusion.

- Dans le cadre d'une convention signée avec le Collectif des Accueils de jour avec l'association AMELY, le service a accès à un service juridique pour les personnes accompagnées. Cette prestation se fait lors d'une permanence hebdomadaire réservée aux usagers des accueils de jour. La plupart des demandes concerne le droit des étrangers.

- Les équipes du Centre Gabriel ROSSET (Foyer Notre Dame des Sans-Abri), du Samu Social et du CAO se réunissent chaque mois pour traiter, en commun, de certaines situations des personnes accueillies.
- Le Dispositif Interface SDF est présent chaque lundi lors de la permanence sociale ouverte au public.

- Le CAO est sollicité par l'équipe du SAMU SOCIAL pour des situations de personnes à la rue éloignées du droit commun. L'accompagnement démarre avec l'ouverture d'une domiciliation et se construit dans la plupart des cas en corréférence avec l'équipe du Samu Social.
- Le service coopère avec la Maison de la Métropole pour les Solidarités (MDMS) du 7<sup>e</sup> arrondissement notamment pour l'accompagnement des familles domiciliées et suivies par le service pour solliciter les aides à l'enfance et à la scolarité.
- Le CAO travaille en lien avec les chargées de mission du Centre Maurice Liotard pour l'ouverture d'une domiciliation pour les personnes sortant de prison.
- Le CAO développe des actions collectives avec le public. Un tournoi de pétanque, en juillet 2019, a été organisé, par exemple, avec également des personnes accueillies par le Centre Maurice Liotard.



## CENTRE FRANCIS FEYDEL

**Le Centre Francis Feydel est un CHRS situé dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon doté de 42 places d'hébergement : 18 places en collectivité et 24 places en logements diffus à Lyon.**

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

— Le public est accueilli via le SIAO et se compose d'adultes en situation de précarité et d'isolement dont la difficulté psychique est centrale dans la démarche d'insertion.

— Le Centre Francis Feydel compte **63 résidents et 21 admissions** ont été réalisées en 2019.

- 52 personnes sont isolées.
- 49 personnes sont des hommes et 14 personnes sont des femmes.
- L'âge moyen des personnes accueillies se situe entre 25 et 59 ans.
- Une grande partie des résidents souffre d'addictions (alcoolisme, produits psychotropes, médicaments) et la majorité est éloignée de l'emploi et bénéficie des minimas catégoriels principalement de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

— **21 sorties** ont été accompagnées en 2019.

- 6 résidents ont intégré un logement ordinaire privé ou social.
- 3 résidents ont bénéficié d'un logement adapté.
- Les autres motifs de sorties se répartissent entre des retours dans la famille ou chez un tiers, des retours à l'hôpital ou des exclusions.

— Sur 2019, un focus peut être réalisé sur trois actions :

- **La réalisation du film documentaire de restitution du projet « Les 5 Peaux » :** Dans la suite du projet artistique mené avec le collectif Le Matrice en 2018, avec les appuis de la Mairie du 8<sup>e</sup>, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et d'une association de mécénat, un film documentaire a été réalisé pour restituer le projet. Le film a été projeté pour la première fois à l'occasion des 9<sup>e</sup> journées du festival Cinéma et Psychiatrie à la ferme

du Vinatier, suivi d'un débat sur les différentes modalités de créer, d'habiter son corps, son logement et plus globalement d'habiter le monde.



- **Le projet des appartements « d'Expériences Individuelles Temporaires »**

De plus en plus de résidents présentent des difficultés importantes dans leurs capacités à habiter un logement. Souvent, ils n'ont pas fait d'expérience préalable de vie en appartement et nombreux ont grandi dans des foyers de l'Aide Sociale à l'Enfance ou du secteur médico-éducatif. Aussi, le projet expérimental des appartements d'Expériences Individuelles Temporaires s'est construit pour donner une chance à tous de faire un essai en logement. Au cours de l'année, divers outils ont été réalisés notamment une « grille d'évaluation ». Cet outil a permis aux résidents de mesurer les attendus d'une vie en appartement et de tenter d'aller vers ses acquisitions. Au travers ce projet, le Centre Francis Feydel est fidèle à ses principes d'action basés sur l'idée qu'il faut partir de l'expérimentation pour en dégager des axes de travail et des savoirs conduisant le service à nommer son expertise dans le champ de l'accompagnement d'un public en souffrance psychique.

- **Le développement d'un réseau de partenaires dans le champ de l'éducation populaire, du loisir et de la culture :** notamment avec la Maison du Projet installée au cœur de la Cité Tony Garnier à Lyon 8<sup>e</sup>. Véritable lieu de dialogue et de concertation avec les habitants, cet espace d'information, dont l'ouverture est récente (septembre 2019), a pour objet d'accueillir les locataires et de leur permettre de suivre les projets de Grand Lyon Habitat pour leur quartier (réhabilitations, constructions, événements locaux...).





## PENSION DE FAMILLE LE CÈDRE

La pension de famille Le Cèdre, située à Saint-Priest, propose 25 studios meublés et équipés. Des espaces collectifs sont proposés aux résidents et doivent favoriser les échanges et soutenir les personnes dans leur gestion au quotidien.

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- La pension de famille accueille des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.
- La pension de famille compte **29 résidents** dont 16 hommes et 13 femmes.
  - 2 nouveaux locataires ont été admis en 2019.
  - 3 sorties du dispositif ont été réalisées dont 2 vers un logement autonome et 1 vers une structure adaptée de type foyer-logement pour personnes âgées.
  - La moyenne d'âge des locataires est de 48 ans.
  - La plupart des locataires est bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapée et n'est pas en situation d'emploi.
  - 55 % des personnes bénéficient d'une mesure de protection des biens.
  - 19 locataires sont suivis par un service spécialisé de psychiatrie et 3 d'entre eux ont dû être hospitalisés en 2019.
- Les professionnels assurent une mission d'animation au quotidien afin de favoriser les liens et la cohabitation, de sortir de l'isolement, d'accéder aux loisirs. Ils veillent également à la continuité de l'accompagnement assuré par les partenaires.
- Durant l'année 2019, l'équipe a mis en place de nouvelles formes d'échanges pour relancer une dynamique interne et avec les partenaires.
  - **5 cafés partenaires** ont été organisés ouverts aux locataires, professionnels et habitants de la commune. Les partenaires interviennent pour informer et échanger sur des actions ou dispositifs sur le territoire.

- **Trois portes ouvertes** se sont déroulées les 14 janvier, 18 juin et 17 octobre 2019. Ces événements ont généré une belle dynamique en interne avec la mise en place d'ateliers pour réaliser des supports photos et vidéos autour de la vie quotidienne au sein de la pension de famille.
- Un repas pour les fêtes de fin d'année a réuni une quarantaine de locataires, amis, familles et professionnels de la pension.



- Enfin, d'autres actions ont été développées au cours de l'année pour mieux répondre aux besoins des personnes accueillies :
  - **La mise en place d'une permanence mensuelle « Culture pour tous »** : une volontaire en service civique contribue à l'animation de ce temps ouvert également aux citoyens de la commune qui favorise l'accès à la billetterie solidaire.
  - **La poursuite du projet G.E.M. « Groupe d'Entraide Mutuelle » sur le territoire de St-Priest** : depuis juin 2017, le CMP (ARHM), le CCAS de Saint-Priest et l'association Le MAS a soutenu un groupe d'habitants de Saint-Priest qui souhaite créer un Groupe d'Entraide Mutuel (GEM) sur le territoire. L'association Le MAS a accompagné les premiers travaux menés

par des habitants et a aidé à la définition du périmètre d'action du futur GEM. L'assemblée constitutive de COM GEM a eu lieu le 9 juillet 2019. Le MAS a été désigné « parrain ».

- **Les rapprochements avec Unis Cité et France Bénévolat** : depuis février 2019, des bénévoles d'Unis Cité s'investissent au sein de la pension de famille. Cette ouverture extérieure permet aux locataires de sortir du cadre habituel et de partager des moments conviviaux (repas, pétanque, sortie à Pérouges, fête d'été) en présence de jeunes en service civique. Par ailleurs, en septembre 2019, l'équipe a rencontré l'antenne de France bénévolat présente à St-Priest. Un partenariat est en cours pour promouvoir les possibilités de bénévolat au sein de la pension de famille.





## RÉSIDENCE

**Le service Résidence a pour mission l'accompagnement dans un parcours d'insertion de personnes isolées avec ou sans enfants en situation de précarité. Il intervient depuis 1985 sur les territoires de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône dans le champ de l'insertion par le logement. Le service assure deux principales missions que sont le logement temporaire et l'accompagnement social de ménages rencontrant des difficultés en matière de logement (recherche, accès, maintien).**



L'accompagnement social s'appuie sur différents dispositifs et il a pour objectifs :

- L'accès à un logement autonome pour les ménages hébergés (ASLL).
- L'accès ou le maintien en logement pour des ménages orientés par les Maisons de la Métropole et Maisons du Rhône (ASLL extérieures ou RSA).
- L'accompagnement de ménages dans le cadre de baux-glissants (Aide à la Médiation Locative, Fonds National d'Accompagnement Vers le Logement Rhône (FNAVDL - DALO).
- L'accompagnement de ménages qui ne s'inscrivent pas dans un dispositif financé d'accompagnement (FNAVDL - Hors DALO).

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **234 ménages** ont été accompagnés dans la recherche, l'accès ou le maintien dans leur logement.
  - 113 ménages dans le cadre de l'ASLL sur le territoire de la Métropole et du Département.
  - 39 ménages dans le cadre du RSA.

- 45 ménages accompagnés dans le cadre du dispositif FNAVDL - Hors DALO.
- 5 ménages dans leur accès direct à un logement dans le cadre du dispositif FNAVDL - DALO.
- 15 ménages accompagnés dans le cadre du Programme « Hébergement chez l'Habitant » avec Forum-réfugiés-COSI et SINGA.
- 14 diagnostics réalisés dans le cadre des Commissions départementales de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX) pour le territoire Lyon 7/Lyon 8.
- 5 Bails de Sauvegarde réalisés.
- 3 ménages accompagnés dans le cadre des Opérations de Renouvellement Urbain.

— L'activité de logement temporaire se déroule au sein d'un parc de 67 logements conventionnés en ALT (Allocation Logement Temporaire) diffus sur l'ensemble du territoire de la Métropole et de 13 logements gérés en sous-location et baux glissants.

En 2019, **97 ménages**, (soit 170 personnes) ont été hébergés dans des logements ALT, Baux glissants et sous-location :

- 105 sont des adultes et 65 personnes sont des enfants (93 femmes et 77 hommes).
- 56 personnes sont isolées, 58 personnes sont des familles monoparentales, 46 sont des couples avec enfants et 10 sont des couples sans enfants.
- Durant l'année, 29 ménages (51 personnes) sont entrés en logement ALT ou sous-location et 15 ménages (40 personnes) en sont sortis (relogements, glissement de bail, départ volontaire).
- 5 mesures d'Intermédiation Locative (IML) ont été mises en œuvre pour financer la gestion locative de 5 logements en sous-location.

— Par ailleurs, le service Résidence gère pour les services du MAS l'inscription et le suivi des demandes de relogement des ménages dans le cadre de l'Accord Collectif Intercommunal d'Attribution (ACIA).

- En 2019, **101 ménages** ont été accompagnés par le service dans leurs demandes de relogement pour le compte de 10 services du MAS.
- Parmi les ménages accompagnés : 39 personnes sont isolées, 25 personnes sont des couples avec enfants et 18 femmes avec un seul enfant.
- On constate cette année davantage de demandes de logement d'hommes ayant un droit de visite et d'hébergement de leurs enfants et souhaitant exercer ce droit.

— En 2019, le service Résidence a obtenu le financement de l'État et de la Métropole de Lyon pour l'accompagnement de ménages dans le cadre d'un programme intitulé « **Bail de Sauvegarde** » qui s'inscrit dans l'axe de prévention des expulsions locatives du Programme du Logement d'Abord. Le bail de sauvegarde consiste à sécuriser et à médiatiser la relation bailleur/locataire en apportant une garantie préalable à la résolution des difficultés rencontrées. Le Bail de Sauvegarde est support technique d'une gestion locative souple qui permet d'apporter une réponse au besoin fondamental de sécurité des personnes en situation d'impayés de loyer en leur garantissant un toit. Il s'agit de reprendre le bail, à sa résiliation, en sous-louant le logement au locataire en place et en opérant son glissement une fois la situation du ménage améliorée, dans un délai allant de 12 à 18 mois.

— En 2020, deux nouveaux projets importants aboutiront :

- « **L'Antidette** » est un programme collectif et citoyen d'entraide et de ressources ainsi qu'un outil de transformation des pratiques avec le soutien financier de la Fondation Abbé Pierre. Au-delà de réponses individuelles, ce programme a pour objectif de favoriser l'expression du pouvoir d'agir des personnes dans une démarche collective. L'objectif n'est pas de développer l'autonomie des personnes mais de la considérer comme inhérente à chacune et de s'appuyer sur celle-ci pour construire une réponse collective d'entraide à la question de la dette autrement que dans un rapport créancier/débiteur.
- **Un Programme d'hébergement et d'accompagnement de femmes avec ou sans enfant, vulnérables sur la commune de Givors** : Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et la Lutte contre la Pauvreté, Le MAS a présenté, en coopération avec le CIDFF Rhône et avec le concours de la ville de Givors et de Lyon Métropole Habitat, un programme d'hébergement et d'accompagnement pour 20 femmes avec ou sans enfant, vulnérables, sur la commune de Givors.



LYON MÉTROPOLE

# PROTECTION - LYON MÉTROPOLE



- 44 – Les Maisons
- 45 – La Magena
- 46 – Cellule Hôtel et Renfort Hivernal Hôtelier
- 48 – L'Éclaircie
- 51 – Dispositif spécifique La Clairière



# PROTECTION - LYON MÉTROPOLE



## LES MAISONS

Le service Les Maisons est un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) de 113 places composé de 5 accueils sous la forme de petits collectifs et de 14 logements individualisés répartis sur 9 territoires de l'agglomération lyonnaise.



Le service héberge et accompagne des personnes en situation de vulnérabilité orientées par la commission urgence de la Maison de la Veille Sociale : femmes ou hommes isolés, couples sans enfants, familles monoparentales, couples avec enfants. La majorité de ces ménages sont en situation de droits incomplets et sont concernés par l'évolution du contexte législatif avec la loi du 10 septembre 2018 « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie » qui complexifie les démarches de régularisation pour certains d'entre eux.

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **134 personnes (76 femmes et 58 hommes)** ont été accueillies en 2019 représentant 20 ménages isolés, 19 ménages en couple avec enfants et 7 ménages en couple sans enfants.
  - Pour les enfants accueillis, 41 enfants ont entre 3 ans et 17 ans et 16 enfants ont moins de 3 ans.
  - 14 femmes accueillies ont été victimes de violences conjugales, violences sexuelles ou victime de traite des êtres humains au cours de leur parcours d'exil ou en France.

- 8 nouveaux ménages ont été accueillis au cours de l'année.
- 12 ménages ont quitté le service en 2019 : 10 ménages sont sortis pour un logement autonome et 2 ménages sont repartis dans le pays d'origine.
- Le nombre de colis alimentaires distribués est de 1608.
- La durée moyenne de séjour des sortants est de 30 mois.

— L'année 2019 a été marquée notamment par les actions suivantes :

- **La réorganisation de la distribution alimentaire** pour rendre cette activité moins chronophage.
- **Un partenariat avec l'ARHM** (Action Recherche Handicap et Santé Mentale) et le service de périnatalité, pour travailler en prévention autour du lien parents /enfants et apporter un soutien clinique pour une meilleure prise en compte des besoins du public.
- **Un partenariat avec l'Amicale du Nid**, pour mieux accompagner les victimes de traite et de prostitution : Des journées de formation ont été organisées autour de cette problématique. Elles ont permis une meilleure compréhension des différentes formes de prostitution, d'identifier les facteurs qui favorisent le déclenchement de la mise sous prostitution et de pouvoir ainsi adapter les pratiques d'accompagnement.
- **Un partenariat avec l'association EISENIA**, autour des jardins : Du fait de leur situation de droits incomplets, il peut s'installer chez les personnes une forme d'inertie et repli sur soi ; proposer des activités récurrentes permet de poser un cadre en dehors d'une routine de précarité. Des activités autour des jardins ont été ainsi organisées sur cinq sites jusqu'en juillet 2019. Elles ont permis de :
  - Entretenir un lien avec les résidents et apporter une ouverture sur l'extérieur.
  - Découvrir et apprendre de nouveaux savoirs (jardinage, taille des arbres fruitiers, bricolage...).
  - Entretenir et investir l'espace habité.



— Des actions permanentes sont également mises en place pour développer l'appropriation des lieux de vie par les personnes accueillies et favoriser le lien social dans un contexte d'habitat en diffus qui peut parfois isoler :

- Des repas partagés sont organisés dans les collectifs pour animer le « vivre ensemble » dans un esprit inter-culturel.
- Des actions sont proposées pour inciter les personnes à investir leur habitat par leur contribution à l'amélioration et l'entretien des lieux notamment sur le site de La Mulatière avec un chantier de rénovation.
- Des réunions collectives ont lieu sur chaque site pour permettre l'expression des résidents concernant leurs conditions de vie et d'habitat.
- Un journal interne permet d'informer les résidents sur les actualités du service et les événements locaux (congrès des professionnels ; sorties dans les centres sociaux ; brocantes ; écrits des résidents).
- Une brocante « La grande donnerie » est organisée chaque année, en juillet, dans le jardin de la maison de Grand Revoyet grâce à des dons obtenus de produits neufs.
- L'équipe des Maisons et de La Magena ainsi que des personnes accueillies se sont impliquées dans l'organisation de l'évènement « Carton plein carton solidaire » le 16/12/2019 au Siège du MAS. Au programme : Animation musicale inter-culturelle, Partage d'un goûter avec les enfants, Mise à disposition d'un vestiaire de 1<sup>er</sup> nécessité pour les personnes accueillies.



## LA MAGENA

La Magena est un service qui accueille en unités collectives et en logements diffus (Lyon 3, Villeurbanne, Caluire, Écully, Rillieux-La-Pape) tout public en situation de vulnérabilité (personnes isolées et familles) ainsi que des femmes seules ou avec enfants en bas âge en situation de droits complets ou incomplets et/ou victimes de violences.



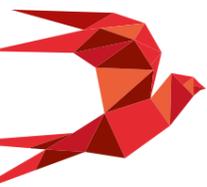
### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- D'une capacité de 78 places, le service a accueilli, en 2019, **104 personnes** (52 adultes et 52 enfants) dont 79 femmes et 25 hommes.
  - 79 personnes sont isolées, 6 ménages sont des couples avec enfants et 1 ménage est un couple sans enfants.
  - La moyenne d'âge des adultes se situe entre 25 et 59 ans.
  - Pour les enfants accueillis : 26 enfants ont moins de 3 ans et 26 enfants ont entre 3 et 17 ans.
  - 1/3 des personnes n'ont pas de droit, 1/3 sont en demande de régularisation et 1/3 sont régularisées.
  - Plus de 60 % des ménages sont sans ressource.
  - 40 nouvelles personnes ont été accueillies en 2019 et 25 personnes ont quitté le service dont 17 personnes avec des solutions de logement/d'hébergement.
  - La durée moyenne de séjour des ménages sortants est de 15 mois.
  - 1975 colis alimentaires ont été distribués.

— L'année 2019 a été marquée notamment par les actions suivantes :

- **La captation de nouveaux appartements :** Deux nouveaux appartements ont été pris en gestion, sur Rillieux-la-Pape, en avril





2019, avec l'hébergement de trois nouveaux ménages : un couple avec deux enfants sur le premier appartement et deux femmes isolées avec un enfant dans le second. Ces appartements, loués par un bailleur privé, sont en très bon état et permettent un accueil de qualité.

- **L'accompagnement des départs en logement** : Les liens restent maintenus après la sortie des personnes accueillies ; soit lors de passages spontanés dans le service pour prendre des nouvelles ; soit lors de temps conviviaux où les personnes sont toujours invitées.
- **L'amélioration des espaces de vie sur le site Bellœuf** : Ce chantier a permis aux personnes hébergées de réinvestir les lieux collectifs dont l'utilisation partagée est parfois source de tensions et de susciter une dynamique de groupe pour un mieux vivre ensemble.
- **La participation à la collecte nationale de la Banque Alimentaire** : Les personnes hébergées et l'équipe ont été mobilisées dans un supermarché des Cordeliers. 237 tonnes de denrées ont été récoltées sur la journée. Le service a bénéficié, en retour, d'environ 1 tonne de denrées alimentaires redistribuées ensuite aux bénéficiaires des colis alimentaires.
- **L'organisation de la « fête des jardins »** : En lien avec Les Maisons, « une fête des jardins » s'est tenue, en juillet 2019, en partenariat avec l'association EISENIA. Cette action sera poursuivie en 2020 grâce au soutien de la Métropole de Lyon dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de la Lutte contre la Pauvreté.



## CELLULE HÔTEL ET RENFORT HIVERNAL HÔTELIER

**En complément de centres d'hébergements d'urgence, Le MAS assure pour le compte de l'État le traitement de l'hébergement d'urgence et de la protection de ménages en situation de vulnérabilité avec des dispositifs hôteliers sur la Métropole de Lyon. Conçu initialement comme une réponse très temporaire à l'urgence, l'hébergement à l'hôtel constitue, pour une partie du public, la seule solution à court, moyen, voire long terme.**



- Dans ce cadre, un marché public ouvert aux les hôteliers permet de mobiliser des chambres, de et de calibrer les coûts et les prestations proposées :
  - 9 hôtels intègrent le marché, situés dans Lyon intra-muros et la Métropole.
  - 1 autre établissement est également mobilisable hors marché.
- Ce dispositif est complété par la mise en œuvre d'un accompagnement social systématique des ménages au cours du séjour hôtelier, afin de favoriser leur intégration dans les dispositifs locaux de prise en charge et leur sortie du dispositif vers une solution adaptée.
- Les missions de la Cellule Hôtel sont ainsi les suivantes :
  - Une mission d'accompagnement social et d'appui au relogement ou au ré-hébergement pérenne (évaluations sociales, préconisations, lien avec les partenaires, aide à l'installation.). L'objectif de cet accompagnement est de garantir le bon déroulement de la prise en

charge à l'hôtel, de travailler à l'amélioration de la situation des personnes et à la recherche d'une solution adaptée en sortie du dispositif.

- Une mission de gestion de l'offre de l'hébergement hôtelier :
  - Réception des requêtes, captation de places et gestion des réservations.
  - Aide à l'entrée dans les lieux et à l'occupation.
  - Médiation avec les hôteliers.

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

#### DISPOSITIF ANNUEL

- En 2019, **156 ménages**, soit **539 personnes**, ont été pris en charge à l'hôtel et 111 ménages (391 personnes) étaient présents au 31 décembre soit 230 adultes et 161 enfants mineurs.
- Au cours de l'année, 26 ménages (81 personnes) sont entrés dans le dispositif et 43 ménages (144 personnes) ont quitté le dispositif avec, pour la moitié des ménages, des solutions en logement social, d'hébergement d'insertion ou d'urgence.
- **Une aide mensuelle à l'alimentation et à l'hygiène** sous forme de chèque service et un montant mensuel de 55 euros par personne, a été distribuée à l'ensemble des ménages accueillis pendant toute la durée de leur prise en charge.
- Un travail important a été conduit au cours de l'année avec un cabinet d'avocat afin de mettre en place une **convention d'hébergement** pour l'ensemble des personnes accueillies. Cette convention se décline sur deux modèles, une convention d'hébergement « pérenne » et une convention « transitoire » pour les prises en charge particulières à durée déterminée. Cette dernière convention sera notamment utilisée pour la mise en œuvre du Renfort Hivernal 2019-2020. Ce document est important puisqu'il définit les conditions de prise en charge, les obligations et les droits des personnes hébergées. C'est aussi un document cadre sur lequel s'appuie l'accompagnement social. L'entrée en vigueur de ces conventions introduit également l'obligation de participation financière pour les ménages bénéficiant de ressources effective depuis septembre 2019.
- **Un état des lieux sur les besoins de personnes hébergées** a été engagé. La plupart des personnes accueillies à l'hôtel sont en situation de droits incomplets et elles ne sont pas autorisées à exercer une activité professionnelle. L'inactivité peut ainsi entraîner un sentiment de dévalorisation,

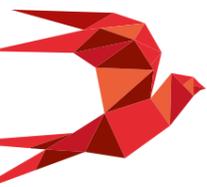
de perte d'estime de soi et d'isolement. Elle peut aussi avoir des conséquences sur la santé. C'est pourquoi, le service a souhaité faire un état des lieux des besoins et des envies des personnes hébergées. Le service sera accompagné par des stagiaires de l'institut BIOFORCE pour conduire une réflexion autour la mise en place d'actions collectives et participatives.

- **Les actions santé** ont été renforcées en 2019. Des consultations individuelles sont assurées par une infirmière pour aborder des questions de médecine générale ainsi que des consultations dispensées par Gynécologies sans frontières sur la santé des femmes. Ces actions ont été conduites avec le soutien du Réseau Social Rue Hôpital et en partenariat avec l'ADES du Rhône, la CPAM et le Bus Info Santé de la Ville de Lyon. De plus, un partenariat avec la PASS Mobile de l'Hôpital Saint Joseph Saint Luc a été mis en place. Une rencontre mensuelle a lieu entre les professionnels des deux services avec l'organisation de visites dans les hôtels pour rencontrer les ménages hébergés avec leur accord.
- Enfin, l'équipe de la Cellule Hôtel a renouvelé **son action « lutins »** en fin d'année à destination des enfants hébergés. Les enfants ont pu recevoir un cadeau personnalisé. Par ailleurs, une collecte de vêtements pour les jeunes enfants a été organisée de manière régulière permettant de constituer un trousseau pour que les ménages soient équipés en sortie de maternité.

#### RENFORT HIVERNAL HÔTELIER 2018/2019

- Le renfort hivernal 2018-2019 a fait l'objet d'une prolongation jusqu'à la fin du mois de septembre 2019. L'ensemble des situations des ménages été examiné avec la MVS et la DDD-DRDJSCS dès le 31 mars 2019.
- Les critères de maintien à l'hôtel à l'issue de la période de renfort ont été les suivants :
  - La présence d'enfants de moins de 1 an.
  - L'éligibilité à l'hébergement d'insertion (statut administratif + ressources).
  - Les grossesses en cours dans le 3<sup>e</sup> trimestre.
  - Les problématiques de santé « lourdes ».
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 119 personnes (40 ménages) pour 136 places réservées sont présentes.





— 31 ménages dont la situation n'a pas été reconnue comme prioritaire se sont vus notifier une fin de prise en charge et ont quitté l'hôtel sans solution d'hébergement au mois d'avril 2019.

— Au 1<sup>er</sup> octobre 2019 (Date de fin du RH) : 42 personnes (12 ménages) intègrent le dispositif Cellule Hôtel.

### RENFORT HIVERNAL HÔTELIER 2019-2020

— Le renfort hivernal hôtel, prévu dans les mesures hivernales 2019 de la Préfecture du Rhône, devait, cette année, permettre au 1<sup>er</sup> novembre 2019, l'ouverture de **162 places d'hébergement d'urgence et de mise à l'abri** supplémentaires à l'hôtel. Ce nombre de places correspondait aux capacités disponibles dans le cadre du marché relatif à l'achat de nuitées d'hôtellerie pour le département du Rhône. L'ouverture de ces places a été échelonnée entre novembre et décembre 2019.

— Compte-tenu de la demande et des besoins, la DDD-DRDJSCS a demandé à la Cellule Hôtel de prospecter pour la captation et l'ouverture de places supplémentaires en ayant recours à des établissements hors marché. **72 places supplémentaires** ont été ouvertes, au mois de décembre 2019, portant à 234 places les capacités hôtelières dédiées au Renfort Hivernal 2019-2020.

Au 31 décembre 2019, 75 ménages soit 223 personnes étaient accueillis dans le cadre du dispositif Renfort Hivernal. La prise en charge des ménages est convenue jusqu'au 31 mars 2020.



## L'ÉCLAIRCIE

**La structure est composée d'une unité collective de 8 chambres avec des espaces communs aménagés et de 12 appartements (du studio au T3) situés sur la commune de Saint-Priest.**



L'Éclaircie est un service qui héberge et accompagne des femmes seules, avec ou sans enfants, confrontées à des situations de précarité et de vulnérabilité ou victimes de violences.

D'une capacité de 30 places, l'Éclaircie dispose de :

- 12 places destinées à l'accueil de personnes originaires de la commune de Saint-Priest.
- 10 places mises à la disposition de la Maison de la Veille Sociale.
- 8 places réservées à l'Accueil Mère Enfant (AME), dispositif de la Protection de l'Enfance.

L'accueil est généralement réalisé dans un premier temps au sein de la structure collective ; dans un second temps, les ménages sont orientés sur les logements en diffus pour expérimenter une vie quotidienne plus autonome et envisager une orientation en logement de droit commun.

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **59 personnes** ont été hébergées et accompagnées en 2019 **dont 32 femmes** âgées entre 19 et 35 ans **et 27 enfants** (13 garçons et 14 filles) : 19 enfants sont âgés de moins de 3 ans.
- 16 nouveaux ménages ont été accueillis au cours de l'année.
- 15 ménages ont quitté l'Éclaircie en 2019 dont 7 ménages pour l'accès à un logement autonome et 6 ménages pour un logement adapté.

- Parmi les femmes accueillies : 18 femmes victimes de violences conjugales ont été accueillies et un accompagnement spécifique a été mis en place pour soutenir les femmes et les enfants.

— L'accompagnement proposé a permis aux femmes et aux enfants de retrouver un moment d'apaisement et d'envisager progressivement une insertion par :

- Un accompagnement à la parentalité.
- Un accompagnement des enfants vers un mieux-être.
- Un accompagnement dans l'accès aux droits, à un logement autonome ou toute autre solution favorisant l'autonomie et le bien-être des personnes.

— Fin 2019, l'Éclaircie a mis en place un Conseil de Vie Sociale (CVS) qui constitue un lieu d'échanges et d'expression sur toutes les questions relatives au fonctionnement du service mais aussi un lieu d'écoute pour favoriser la participation des résidentes. Composé de 5 personnes élues (3 résidentes, la chargée de gestion et de vie collective, la responsable du service), le CVS a tenu sa première réunion le 15 novembre.

— De nombreuses actions collectives ont été mises en œuvre avec les résidentes tout au long de l'année :

- Sortie familiale « Vélo-Rail » en lien avec le Centre social Les Oliviers.
- Collecte de jouets au Marché de Noël de Saint-Priest.



- Projet Photo sur le thème de la beauté des femmes.
- Défilé de mode.



- Ateliers Cosm'Ethiques avec l'association Conscience et Impact Écologique : « *Moi qui me néglige un petit peu, c'était l'opportunité de prendre soin de moi* » Mme M.
- Deux projets seront également mis en œuvre en 2020 : « La bulle musicale », un dispositif groupal mère-bébé inter-services et « De Jeux en Je », un projet théâtral avec la compagnie du Lien Théâtre avec des femmes victimes de violences conjugales.

— Par ailleurs, les partenariats ont été maintenus avec les acteurs du territoire : Maison de la Métropole, écoles, crèches, services de soins, structures d'accompagnement vers l'emploi, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Priest. Le service a notamment organisé, en lien avec le CCAS, une réunion avec les différents partenaires pour présenter le protocole de coopération établie entre la Mairie de Saint-Priest et L'Éclaircie.

Le service s'est également mobilisé dans le cadre du Grenelle des violences conjugales. Une visite de deux députées de La République En Marche, Olga GIVERNET et Caroline ABADIE, a été organisée, le 16 octobre, sur le site de l'Éclaircie. Une rencontre a ensuite permis d'échanger sur la question des violences conjugales avec l'équipe, une résidente victime de violence conjugale, le service Info-Droits-Victimes, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) du Rhône, le CCAS et Doriane CORSALE, Adjointe aux Affaires sociales, Solidarité, Politique de la Ville, Vie civile, Logement et Habitat de la Mairie de Saint-Priest. Le 16 octobre également, l'équipe a participé au Grenelle contre les violences conjugales du Rhône à l'École Nationale Supérieure de la Police.

### Action « l'heure du conte »

— Un atelier lecture propose un moment de partage entre parents et enfants autour de la littérature jeunesse pour soutenir et accompagner la relation parent-enfant. L'atelier de lecture est mené par une lectrice à l'école Berlioz.





- Sur la période scolaire 2018/2019 :
  - 31 séances ont été réalisées.
  - 265 personnes ont bénéficié de l'action (130 adultes et 135 enfants).
  - Parmi les enfants accueillis : 24 enfants sont âgés entre 15 jours et 3 ans.
  - 8 nouveaux parents ont suivi l'heure du conte dont deux pères de famille.
  - La tranche d'âge des parents se situe entre 25 et 35 ans.

- « *L'heure du conte fait du bien à mon fils car c'est calme, il n'a plus peur des gens et moi je suis apaisée. Durant ce temps, je ne le gronde pas, c'est important, et je rencontre d'autres mamans aussi...J'ai raté que deux fois en 1 an et demi.* »  
Mme T. mère de Steven, 2 ans et demi.

« *Il est toujours étonnant d'observer la potentialité d'un enfant à travers cette médiation et de rendre compte aux mères que même un nourrisson peut être dans le moment présent, dans les interactions et donc acteur de ce qui se passe.* »  
Christel, Éducatrice de Jeunes Enfants.



### Maison Simone Veil

- Inaugurée, le 28 octobre 2019, La Maison Simone VEIL, est un dispositif qui accueille, héberge et accompagne des femmes et leur(s) enfant(s) victimes de violences conjugales. Porté par le CCAS de Saint-Priest, le dispositif est géré par l'Éclaircie.

- La Maison Simone VEIL est une maison d'habitation qui a été restaurée pour accueillir deux ménages dont la composition peut être une femme avec un ou deux enfants mineurs maximum. La Maison est située près du foyer de l'Éclaircie.

- La Maison Simon VEIL propose une vie autonome au sein d'une maison et assure un accompagnement pluridisciplinaire



visant principalement à la restauration des capacités physiques et psychiques, la reconstruction personnelle, sociale et psychologique, le renforcement des compétences et l'autonomisation économique et sociale de chaque femme tout en proposant une prise en compte spécifique des enfants. L'Éclaircie travaille en lien étroit avec le service Info-Droits-Victimes pour assurer l'accompagnement juridique et psychologique des ménages.

- En 2019, un travail avec les partenaires été réalisé pour préparer l'accueil et l'accompagnement des ménages. La commission d'attribution a eu lieu, le 11 octobre, réunissant les professionnels de la Maison de la Métropole, du CCAS d'Info-Droits-Victimes et de l'Éclaircie. Le premier ménage a investi le logement du rez-de-chaussée, le 13 novembre et le premier étage a été occupé, à partir du 14 novembre, par la deuxième famille.



## DISPOSITIF LA CLAIRIÈRE



- Depuis 2013, Le MAS est engagé dans la création et la gestion de logement pour femmes victimes de violences et leurs enfants sur plusieurs communes en proposant une offre globale d'accompagnement juridique, sociale et psychologique.

- Les femmes accueillies ont quitté le domicile conjugal depuis plusieurs mois et ont subi des violences physiques et psychologiques de la part de leur ex-conjoint, souvent accompagnées d'une rupture avec l'entourage familial et de la privation de ressources financières. Après le départ du domicile conjugal, elles ont ensuite vécu dans des hébergements temporaires ou précaires.

- En lien avec le service Info-Droits-Victimes et différents partenaires spécialisés, le dispositif spécifique « La Clairière », géré par le **service Résidence**, assure des fonctions d'hébergement et d'accompagnement pour des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfant afin de soutenir, dans la durée, les conditions :

- D'une sécurisation des femmes et de leurs enfants.
- D'une restauration des capacités d'autonomie et d'insertion des femmes victimes.
- D'une normalisation du quotidien des enfants.

- Le Dispositif La Clairière se compose aujourd'hui de **10 logements** :  
 • 4 logements mis à disposition par la Ville de Lyon (dont un nouveau logement en 2019).

- 1 logement mis à disposition par la Ville de Corbas.
  - 3 logements réalisés par Le MAS avec la Fondation Abbé Pierre à Rillieux-La-Pape et Caluire-et-Cuire. Ce dernier a fait l'objet d'une rénovation réalisée par Néma Lové - Union d'Économie sociale - dont Le MAS est sociétaire.
  - 2 logements sont loués à Villefranche-sur-Saône afin d'héberger et d'accompagner des femmes victimes de violences vivant sur le territoire du département dans le cadre d'une convention avec le Département du Rhône.
- En 2019, **27 personnes** (13 adultes et 14 enfants) ont été hébergées et accompagnées :
- 4 femmes sans enfant ont été logées au sein du logement dédié à la colocation.
  - 5 ménages ont intégré le dispositif en 2019.
  - 3 ménages sont sortis pour un logement autonome adapté à leur situation et leurs ressources.
  - La durée moyenne de séjour des personnes présentes est de 12 mois.



**RHÔNE NORD**

# **INSERTION ET PROTECTION - RHÔNE NORD**

- 54 – Centre Feydel Villefranche
- 55 – Pension de famille Les Bruyères
- 56 – L'Avancée
- 58 – Renfort Hivernal Mérard-Monsols-  
Belleville-sur-Saône



# INSERTION ET PROTECTION - RHÔNE NORD



## CENTRE FEYDEL VILLEFRANCHE

Le Centre Feydel Villefranche est Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) situé à Villefranche-sur-Saône. Il propose 28 places d'hébergement : 14 places en chambres individuelles regroupées dans un collectif et 14 places en logements diffus. Il dispose également de deux places pour accueillir des personnes dans le cadre d'une mesure judiciaire (de type placements extérieurs).



### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Les personnes accueillies sont des adultes isolés sans domicile en situation de précarité et de souffrance psychique stabilisée. Toutes les personnes hébergées sont suivies par un service de soins médico-psychologiques et orientées par la Maison de la Veille Sociale.
- En 2019, **63 personnes** ont séjourné au CHRS :
  - 45 personnes sont des hommes et 18 personnes sont des femmes.
  - La majorité des résidents bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) et des minimas sociaux.
  - 37 nouvelles admissions ont été réalisées au cours de l'année.

- 36 personnes ont quitté le CHRS dont 5 prises en charge arrêtées notamment pour des faits de violences.

— Le Centre Feydel Villefranche propose un lieu d'hébergement sécurisant pour se ressourcer, retrouver des repères dans les gestes du quotidien, renouer des liens avec ses proches et bénéficier d'un soutien pour rétablir ses droits sociaux et/ou médicaux. Il permet une alternance entre le « chez-soi » et les moments de vie collective qui permet d'évaluer les capacités des personnes à vivre seul et/ou en collectivité.

— Le service propose également des actions pour favoriser l'autonomie et le pouvoir d'agir des personnes accueillies. Au cours de l'année, les plannings des professionnels ont ainsi été réorganisés pour permettre une plus grande présence en journée mais moins sur les temps de repas du soir, les dimanches ou jours fériés. Une cuisine partagée a été installée avec l'équipement de réfrigérateurs dans les chambres pour laisser plus d'autonomie aux résidents dans la prise des repas. Un chantier de rénovation des locaux du CHRS a également été réalisé par les résidents et les professionnels pour améliorer les espaces de vie et la convivialité des lieux.

— Par ailleurs, l'accès au logement des personnes accueillies a été favorisé par la contractualisation de baux glissants. L'outil de bail glissant permet de sécuriser chacune des parties et notamment de maintenir un lien avec la personne accompagnée. Les objectifs fixés dans le cadre de chaque bail glissant sont formalisés par une convention tripartite permettant au sous locataire de connaître ses droits et devoirs et de s'inscrire durablement dans son logement.

— Au niveau de la structure de l'hébergement/logement, une diversification du parc locatif a été recherchée avec la captation de logements en centre-ville en lien avec les bailleurs sociaux pour favoriser une meilleure intégration des personnes accueillies.

— Le CHRS s'inscrit dans un réseau partenarial territorial et métropolitain large afin de répondre à l'insertion des personnes en situation de précarité et contribuer à l'organisation de l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes en diversifiant les solutions proposées (accompagnement dans et vers le logement, pensions de familles, CHRS).



## PENSION DE FAMILLE LES BRUYÈRES

La pension de famille Les Bruyères est située sur la commune de Gleizé. Elle offre un cadre de vie protégé à la campagne et propose 23 logements meublés (24 places) en appartements individuels ou pour des couples.



### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Les personnes accueillies aux Bruyères sont marquées par les situations suivantes :
  - Des ruptures familiales suivies de perte d'emploi, de dépression souvent associés à des difficultés affectives.
  - Des addictions, des troubles psychologiques ayant conduit à des parcours chaotiques faits d'une succession de ruptures.
  - Des conditions précédentes d'habitat indigne, parfois très isolées.

- En 2019, la pension de famille compte 28 résidents dont 24 hommes et 4 femmes.
  - 7 nouveaux résidents ont été admis en 2019.
  - 4 personnes ont quitté la pension de famille en 2019 ; trois personnes pour un logement autonome et une personne est décédée.
  - L'âge moyen des résidents se situe entre 46 et 55 ans.
  - 80 % des résidents sont bénéficiaires d'une AAH ou d'une pension d'invalidité.



— La pension de famille permet d'avoir un chez-soi, sans limite de durée, tout en bénéficiant d'une vie collective organisée au sein d'espaces dédiés qui permettent à chacun de retrouver une stabilité et le développement de projets personnels. L'animation de la vie au quotidien est assurée par les professionnels dans la recherche de l'équilibre de la collectivité. Les activités proposées aux résidents prennent en compte les difficultés qu'ils rencontrent, leurs besoins, leurs envies ainsi que leurs savoir-faire. Des espaces collectifs permettent de soutenir la cohésion de groupe et de renforcer le bien-être des personnes : temps café, repas partagés...

— L'équipe anime et apporte une dynamique au collectif en proposant des actions à l'intérieur de la pension comme sur le territoire :

- **Des travaux pour améliorer l'organisation des repas collectifs** : La fondation Caisse d'Épargne Rhône Alpes a alloué, à l'association Le MAS, fin 2019, une subvention de 9000 euros qui permettra l'achat d'un nouveau fourneau, la mise en sécurité électrique de la cuisine actuelle et le changement de mobilier.



- **Des portes ouvertes mensuelles** pour les personnes qui souhaitent habiter en pension de famille ainsi qu'avec les professionnels du territoire qui souhaitent découvrir le lieu et son fonctionnement.
- **Des repas ouverts** à des invités extérieurs pour partager des moments conviviaux (amis, famille, partenaires associatifs, résidents de structures voisines).
- **Des réunions avec les locataires**, en plus du Conseil de Vie Sociale, pour échanger sur la vie de la pension de famille et permettre de résoudre collectivement les difficultés exprimées par chacun.
- **Des actions pour entretenir le potager bio et le poulailler** : Mis en place en 2018, le jardin collectif a reverdi cette année. Les résidents se sont organisés en groupe pour effectuer le travail de la terre et la récolte. Les matinées potagères sont ainsi devenues un rendez-vous hebdomadaire entre les résidents et l'équipe. Les légumes ramassés ont été utilisés dans la confection





des repas. Au printemps 2019, 80 pieds de tomates ont été également plantés dont une partie de la récolte a été vendue. Les résidents ont également fait l'acquisition d'une dizaine de poules afin d'avoir des œufs frais pour les repas collectifs et leurs repas personnels. Des résidents se sont engagés pour la collecte et la vente des œufs. Les bénéfices engrangés par ces ventes auprès des résidents et des partenaires de la pension de famille permet une autogestion financière complète de l'activité.



- **La vente complémentaire de produits :** Les résidents ont confectionné des bugnes pour mardi gras. Elles ont été vendues avec succès aux partenaires et aux membres et salariés de l'association Le MAS. Les résidents ont également réalisé un buffet pour une association locale à l'occasion de son assemblée générale.
- **L'organisation de sorties culturelles :** Régulièrement proposées, elles s'organisent avec les ressources et les réseaux du territoire (théâtre, festivals, artothèque, concerts, visite du patrimoine). Ponctuellement, les résidents sont également invités aux événements de l'association Le MAS (Assemblée Générale, rencontres thématiques, ateliers d'écriture et de dessins au Siège).



## L'AVANCÉE

**L'Avancée est un service d'hébergement d'urgence pour des familles en situation de droits incomplets sur le territoire caladois. Le service répond aux problématiques urgentes d'accès aux droits fondamentaux et il a pour mission d'assurer un suivi individualisé et/ou collectif, dans la perspective d'une intégration, d'une insertion et d'un accès à l'ouverture de droits (droits au séjour, droit au travail sur le sol français, droits communs).**



### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Au 31 décembre 2019, Le service gère :
  - **21 places en logements Centre d'Hébergement et Réinsertion Sociale (CHRS)**
    - Nombre de présents au 01/01/2019 : 22 personnes.
    - Nombre de présents au 31/12/2019 : 24 personnes.
    - Total des prises en charge au cours de l'année : 24 personnes (21 familles et 3 personnes isolées).
    - > 16 personnes sont des hommes et 8 personnes sont des femmes.
    - > 21 personnes sont en attente de régularisation.
    - 173 colis alimentaires ont été distribués.
  - **48 places en logements d'urgence** (Centre d'Hébergement d'Urgence)
    - Nombre de présents au 01/01/2019 : 37 personnes.
    - Nombre de présents au 31/12/2019 : 49 personnes.

- Total des prises en charge au cours de l'année : **62 personnes** (53 familles et 9 personnes isolées).
- > 36 personnes sont des femmes et 26 personnes sont des hommes.
- > 16 personnes sont en attente de régularisation.
- 377 colis alimentaires ont été distribués.

- **42 places supplémentaires en logement d'urgence** (Centre d'Hébergement d'Urgence) ont été créés suite à des pérennisations de places ouvertes **pendant le renfort hivernal (01/04/2019-31/12/2019) :**
  - 57 personnes ont été accueillies en 2019 (31 personnes en couple avec enfants et 26 personnes isolées).
  - 34 personnes sont des femmes et 23 personnes sont des hommes.
  - 50 colis alimentaires ont été distribués.

— Les actions d'accompagnement des ménages s'effectuent par le biais d'entretiens réguliers au sein du service ou de visites à domicile. L'accompagnement personnalisé permet de soutenir l'accès aux droits, l'accès aux soins, l'exercice de la fonction parentale et de favoriser l'autonomie des personnes.

— Le service développe occasionnellement des actions de sensibilisation et de prévention auprès des personnes accueillies (santé, hygiène, bien-être, image de soi) en s'appuyant sur les ressources partenariales locales : les Équipes de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA) des hôpitaux de Villefranche-sur-Saône et de Tarare, les Centres de Santé et de prévention, le planning familial, le service TANDEM.

— Tout au long de l'année, des actions collectives sont également mises en place :
 

- Des dons de vêtements sous forme de vestiaire/brocante pour les familles sans ressources ou avec des ressources faibles.
- Des « temps de parole », proposés aux ménages, chaque trimestre, afin de traiter collectivement les difficultés des familles.
- Des temps conviviaux, organisés notamment à la Pension de famille Les Bruyères ;



une chasse aux œufs pour les enfants accompagnés de leurs parents a été organisée. Les résidents de la pension de famille ont préparé avec entrain des crêpes pour les enfants.



— Le service a poursuivi ses actions partenariales sur le territoire : Centre Communal d'Action Sociale, Maison du Rhône de Beligny et de Belleruche, Dispositif d'accès aux soins PASS, Protection Maternelle et Infantile, Aide Sociale à l'Enfance, Centre de Planning et d'Éducation Familiale, intervenants du Commissariat de Villefranche-Sur-Saône et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), établissements scolaires, avocats spécialisés, associations...





## RENFORT HIVERNAL : MÉRARD-MONSOLS- BELLEVILLE-SUR- SAÔNE

Dans le cadre du renfort hivernal 2018/2019 et 2019/2020, la DRDJSCS a sollicité Le MAS pour engager la mise en œuvre de deux sites d'hébergement d'urgence sur les territoires de Villefranche-sur-Saône et Monsols pour accueillir des ménages avec enfants en situation de grande précarité et ayant besoin d'être mis à l'abri durant la période hivernale. Par ailleurs, dans le cadre du renfort hivernal 2019/2020, la DRDJSCS a sollicité Le MAS pour engager la mise en œuvre d'un autre site d'hébergement d'urgence à Belleville-sur-Saône.

Une équipe sociale, composée de professionnels dont une coordinatrice, a été recrutée pour assurer l'accueil et l'accompagnement des personnes accueillies.

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

#### MÉRARD

— Dans le cadre du renfort hivernal 2018/2019, l'Association Le MAS a mis en œuvre 23 places d'hébergement d'urgence sur le territoire de Villefranche-sur-Saône. Le bâtiment se trouve dans le centre-ville à proximité de la gare SNCF et des commerces.

— La résidence MERARD a été ouverte au public du 20 novembre 2018 au 15 avril 2019 et à compter du 9 décembre 2019 :

- **23 personnes** ont été accueillies du 20 novembre 2018 au 15 avril 2019 (13 adultes et 10 enfants).
- À la fermeture du site, les ménages ont reçu leur orientation via le 115 et les familles ont été accompagnées sur leurs nouveaux lieux d'hébergement. Deux familles ne répondant pas aux critères de maintien de la DDCS ont été orientées vers un autre service du MAS (Cellule Hôtel).
- Pour le renfort hivernal 2019/2020, 23 places d'hébergement ont été à nouveau ouvertes.

— L'accueil des ménages a été réalisé au sein de 13 chambres indépendantes meublées

et équipées. La qualité du lieu d'hébergement proposé (locaux modernes, chambres individuelles avec sanitaires, cuisine aménagée et espaces collectifs chaleureux et conviviaux) a permis aux familles de retrouver un sentiment de sécurité et de quotidien. Ce temps d'hébergement bien que bref, fut un temps de répit, où certaines questions primaires, mises de côté, ont pu permettre aux personnes de se consacrer à d'autres aspects de leur vie. Certains enfants par exemple, jamais scolarisés jusque-là ont pu l'être et des dossiers ou démarches d'insertion ont pu être engagées ou repris.



— Des coopérations ont été engagées avec de nombreux acteurs du territoire : les écoles de secteur, le Centre Communal d'Action Sociale et la Maison de la Veille Sociale, la MDR – PMI, le dispositif d'accès aux soins (PASS), la police municipale/sécurité urbaine. Les associations locales ont également permis aux personnes accueillies d'avoir accès à une diversité plus grande de services, qui couplés à l'accompagnement des professionnels, favorisent la restauration de la dignité des personnes en leur apportant soutien et aides complémentaires.

#### MONSOLS

— Dans le cadre du renfort hivernal 2018/2019, l'Association Le MAS a mis en œuvre 30 places d'hébergement d'urgence en zone rurale sur la commune de Monsols dans le département du Rhône. Le centre a ouvert dans les locaux de l'ancienne Gendarmerie le 21 novembre 2018.



— Le bâtiment se trouve en contrebas du centre de la commune à proximité de petits commerces et d'un arrêt de car desservant les communes de Belleville-sur-Saône et Villefranche-sur-Saône. Le bâtiment comporte 6 appartements de type T3 indépendants dotés de salles de bains et cuisines privatives. Les chambres (3 par appartements) sont meublées et équipées.

— **30 personnes** ont été accueillies du 21 novembre 2018 au 31 mai 2019 (10 adultes et 20 enfants). L'équipe a assuré la mise en service du site, l'accueil et l'accompagnement des familles dans leurs démarches visant à l'accès aux droits et la vie quotidienne. Elle a aussi veillé à assurer des relations de coopération avec les habitants, les services de droit commun, les commerces, les écoles et les acteurs du territoire.



— L'association Le MAS a été régulièrement en lien avec la Mairie de Monsols, notamment concernant la mise à disposition et la gestion des locaux. L'association a su instaurer un rapport transparent et un dialogue de qualité avec la commune, afin de s'ancrer de manière positive sur le territoire et les acteurs locaux. Des animations collectives (repas, invitation des habitants, jeux, etc.) ont, par ailleurs, contribué au bon accueil des personnes et à la vie du collectif.

— Les situations des familles ont été particulièrement suivies :

- Concertation sur les diagnostics avec le SIAO en vue de l'admission ou de la réorientation.
- Réalisation d'entretiens hebdomadaires pour actualiser les données globales des situations.
- Réalisation de comptes rendus réguliers auprès de la DDCS et du SIAO.

— Le site a garanti une mise à l'abri efficace des ménages dans des installations de qualité. L'accompagnement social effectué par l'équipe a permis d'assurer les ouvertures de droits nécessaires ainsi que leur mise à jour. Les enfants relevant de l'école maternelle et élémentaire ont été scolarisés facilement sur la commune, bien que les places disponibles sur le groupe scolaire étaient limitées. Toutefois, il n'a pas

été possible de scolariser des enfants en classe UPE2A ; la seule classe disponible se trouvant à Saint-Georges-de-Reneins et il n'existe pas de liaison en transport public depuis Monsols. Si elles se sont facilement intégrées au sein de la commune, les familles ont eu des difficultés à s'inscrire plus durablement dans cet environnement. En effet, elles souhaitent à terme, s'insérer professionnellement et vivre en logement autonome. L'éloignement de la commune par rapport aux services publics (CAF, Pôle Emploi, hôpitaux, bailleurs sociaux, etc.) a rendu complexe leur insertion durable.

— En fin de renfort hivernal, le site de Monsols est resté ouvert en vue de sa pérennisation. Les ménages ont tous bénéficié d'un maintien par la DDCS et aucune remise à la rue n'a été effectuée. L'État, la Mairie de Monsols et l'Association Le MAS ont travaillé à la définition d'un nouveau projet autour de ce centre d'hébergement.

#### BELLEVILLE-SUR-SAÔNE

Dans le cadre du renfort hivernal 2019/2020 et à la demande de la DRDJSCS, Le MAS s'est engagé à mettre en place 70 places d'hébergement d'urgence à Belleville-sur-Saône.

Le dispositif a été ouvert le 2 décembre 2019 et propose des places d'hébergement au sein de l'ancienne gendarmerie dans le centre-ville de la commune (12 logements indépendants entièrement équipés).

Des coopérations ont été mises en place avec les acteurs du territoire ainsi que des actions de solidarité avec les associations locales. Pour les enfants en difficulté, l'association U.B.A.K.A, qui regroupe des motards, a organisé, par exemple, une collecte de jouets remis aux familles le 25/12/2019 sur la Place des Arts à Villefranche-sur-Saône et le 02/01/2020 à Belleville-sur-Saône au profit des enfants accueillis par Le MAS dans le cadre du renfort hivernal. Les motards ont pu également faire partager leur passion de la moto avec une démonstration de Harley Davidson pour le plaisir des petits et des grands.



# AIDE AUX USAGERS DE DROGUES

62 – Pause Diabolo

63 – Laboratoire CCM



# AIDE AUX USAGERS DE DROGUES



## PAUSE DIABOLO

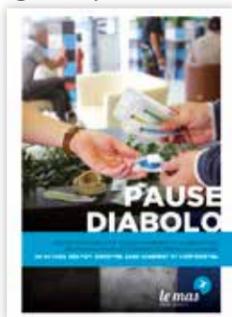
**Pause Diabolo - Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) accueille et accompagne des personnes usagères de drogues.**



Les personnes accueillies sont généralement en situation de grande précarité (rue, squat, habitat de fortune) et principalement des usagers de drogues injecteurs dont la plupart sont poly-consommateurs de substances psychoactives associées à l'alcool.

**Afin de prévenir et de réduire les risques et les dommages sanitaires et sociaux liés à ces consommations de produits psychoactifs, Pause Diabolo propose :**

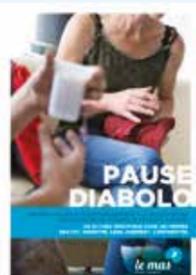
- Un accueil anonyme et gratuit, collectif et individuel.
- Un soutien dans l'accès aux soins, à l'hygiène et aux droits sociaux.
- Une mise à disposition de matériel à usage unique pour lutter contre les infections et toutes autres complications qui pourraient nuire à la santé des usagers.



- Des interventions de proximité, dans la rue, en squat et dans les CHRS.
- Un travail d'information, de médiation auprès de la population.
- Une veille sanitaire et préventive autour des pratiques à risques des usagers.

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- En 2019, au total, 319 personnes ont été accueillies à Pause Diabolo dont 257 hommes et 62 femmes avec une moyenne d'âge de 40 ans :
  - 40 % vivent dans la rue ou en squat, 30 % en logement fixe autonome, 20 % en hébergement social et 10 % chez un tiers.
  - 47 % des usagers bénéficient du RSA, 44 % sont sans revenu et 9 % sont salariés.
  - 57 % sont français, 12 % citoyens de l'Union européenne et 31 % citoyens hors Union Européenne.
  - La répartition de la consommation par produit est principalement la suivante : Cocaïne : 53 % ; Alcool et Buprénorphine HD/Subutex : 22 % ; Cannabis : 18 % ; Méthadone sirop/16 % ; Héroïne : 16 %.
  - 3991 passages ont été comptabilisés dans le service.
  - 375 actes de médecine générale ont été dispensés (126 actes en 2018) ainsi que 979 actes infirmiers (721 actes en 2018).
  - 95 826 seringues ont été distribuées (72 215 en 2018) et 88 715 seringues récupérées (82 500 en 2018). 7 632 Stérifilt (15 264 seringues) et 3 200 Stérifilt ont été distribués dans les officines partenaires du programme PEKO.
- Les temps d'accueil collectif sur la structure permettent de réaliser les démarches d'accueil, de soutien et d'accès au droit sociaux et aux aides de premier secours avec une attention particulière à l'accès ou au maintien de l'hébergement/logement.
  - La présence régulière d'un traducteur en langue russe facilite l'échange avec une population russophone importante.
  - Une boutique hebdomadaire dédiée à l'accueil des femmes est mise en place complétée par un travail au domicile ou au squat des femmes permettant de toucher des femmes très en difficulté.
  - Les « permanences mensuelles véto » ont été assurées par le dispensaire vétérinaire étudiant de Marcy l'Étoile concernant 23 animaux.



- Un travail de rue en milieu ouvert (rue, structures partenaires, squat) est réalisé sur Lyon et Villeurbanne.
  - Sur Villeurbanne, une maraude a été mise en place avec les Amis de la Rue et le service intervient aussi sur les Gratte-Ciel, le Tonkin et les différents squares repérés.
  - Le travail engagé avec le CHRS Carteret a été poursuivi avec la mise en place d'un groupe de parole réunissant des professionnels et des résidents afin de parler des consommations. Les contacts sont maintenus avec les professionnels des CHU et les CHRS (CHU Gabriel Rosset, Halte de nuit Gerland, Hôtel social Riboud, Point Accueil, Maison Rodolphe) pour favoriser l'accueil des usagers.
  - Pause Diabolo intervient aussi régulièrement dans le service social et la PASS de l'hôpital Saint Joseph Saint Luc et de l'hôpital Édouard Herriot.
- Concernant les soins et les actions sanitaires, les demandes concernent les complications liées aux pratiques de consommations (complications post injections, abcès...), l'échange autour des produits psychoactifs et des pratiques de consommation, l'information et l'orientation vers des traitements et structures de soins en addictologie. Au niveau des autres besoins, il est noté une prévalence des pathologies en lien avec la précarité (pathologies infectieuses, dentaires et dermatologiques) et psychiatriques.
  - L'accompagnement autour des Hépatites et du VIH est une priorité (informations, orientations, vaccination, dépistages) avec notamment une habilitation pour réaliser des dépistages par Test Rapide d'orientation Diagnostique (TROD) pour l'hépatite C et le VIH. En 2019, le service a assuré 23 TROD VIH et 22 TROD VHC.
  - Le pôle médical participe à l'accès et à la délivrance par tous les professionnels du CAARUD de la Naloxone, traitement d'urgences des overdoses aux opiacés à destination des usagers et de leurs proches : 21 unités de la spécialité Prenoxad® (naloxone en intramusculaire) ont été délivrées depuis juin 2019 et 36 unités de Nalscue® (naloxone en intra-nasal) ont été délivrées depuis novembre 2018.
  - Pour les soins spécifiques aux femmes, l'infirmier offre un accès à la contraception, test de grossesse, pilule du lendemain, et orientations sur l'orthogénie et des consultations spécifiques addiction et grossesse. L'infirmier est aussi un lieu d'échange sur les violences psychologiques, physiques et sexuelles que peuvent subir particulièrement les femmes usagères de drogues.

- Le service poursuit, par ailleurs, son action d'accès au matériel stérile à usage unique :
  - Les usagers peuvent se procurer du matériel stérile de consommation durant les boutiques et également en dehors des horaires d'ouverture.
  - SOS MATOS s'adresse aux personnes usagères de drogues ne pouvant/voulant pas se rendre dans un CAARUD avec une distribution par voie postale.
  - Le dispositif PEKO (Programme d'Échange de Kit en Officine) est porté par en coopération avec RuptureS et la distribution de matériel Réduction des Risques et des Dommages (RdRD). À ce jour, Pause Diabolo travaille avec une quinzaine de pharmacies de l'est lyonnais. Toutes les pharmacies partenaires participent à la récupération du matériel RdRD. Les liens avec les pharmacies existantes ont été renforcés. Les démarches auprès de nouvelles pharmacies se poursuivent. En 2019, elles ont permis d'élargir notre territoire d'intervention dans le secteur de Vénissieux.
- Enfin, les membres de l'équipe interviennent régulièrement auprès de différents professionnels pour présenter les actions du service et l'histoire de la RdRD. Ces interventions sensibilisent à la réduction des risques et contribuent à lutter contre les préjugés persistants autour de la toxicomanie et des usagers de drogues. Pause Diabolo intervient ainsi régulièrement dans 7 instituts de formation santé et social. En 2019, Pause Diabolo est intervenu également auprès de 12 écoles (Infirmiers, éducateurs, assistants sociaux, socio-esthétiques) et de 27 établissements partenaires.

### Laboratoire CCM

- Dans le cadre d'une coopération avec Médecins du Monde et la Fédération Addiction, Pause Diabolo a ouvert officiellement en 2018 un laboratoire d'analyse de drogues par Chromatographie sur Couche Mince (CCM)









17 rue Crépet  
69007 Lyon  
T 04 78 61 78 55  
siege@mas-asso.fr  
[www.mas-asso.fr](http://www.mas-asso.fr)